



Toutes sportives, tous sportifs ?

Le sport dans la métropole grenobloise

1

**Des sportifs aux
multiples facettes**

2

**Le sport porteur
de valeurs...
mais aussi
d'inégalités**

3

**Un territoire grenoblois
riche en ressources
sportives**

préambule

Toutes sportives, tous sportifs ? Le sport dans la métropole grenobloise

« *Ne me parle pas de Grenoble, tous des sportifs, des prétentieux* » se moquait le regretté Fernand Reynaud. Tous ? Non, mais l'humoriste n'était pas si loin du compte, pour ce qui concerne les sportifs bien sûr... La métropole grenobloise est, parmi les 15 métropoles françaises, celle où le taux de licenciés sportifs est le plus élevé : un habitant sur quatre – enfants compris – est licencié dans une discipline sportive. Un chiffre qui masque toute la pratique dite « autonome », c'est-à-dire hors des clubs, donc non comptabilisable. Dans un territoire où les grands espaces montagnards offrent un terrain de jeu exceptionnel, cette pratique sportive « hors cadre » est, nécessairement, démultipliée.

Tous ? Non, car la pratique sportive est conditionnée par l'âge évidemment, mais aussi le genre ou le niveau de revenus. Une étude au niveau national a montré que la régularité de la pratique augmentait avec le niveau de diplôme ou de revenus : dans une métropole comme Grenoble où le niveau de diplôme est particulièrement élevé, voilà donc un facteur – un de plus – expliquant le caractère sportif des habitants... mais aussi un facteur – un de trop ! – de disparité sociale.

Cette distinction fait donc du sport un objet politique, sur lequel agir pour réduire les inégalités d'accès, favoriser la pratique pour tous ou entraîner des athlètes, de tous milieux, vers le haut niveau. Loisir ou performance, pour la santé ou le bien-être, le sport est un vecteur à la fois de qualité de vie, de rayonnement et d'identité du territoire... mais aussi de développement économique et d'aménagement. Un investissement gagnant à bien des égards !

La célébration du cinquantenaire des Jeux olympiques d'hiver grenoblois est l'occasion de revisiter leur héritage, dans toutes ses dimensions. La métropole grenobloise, parmi ses nombreuses originalités, doit son essor urbain à la dynamique sportive. Palais des sports, premier tronçon de l'A480, hôtel de ville de Grenoble, maison de la culture, gare, quartiers dont évidemment celui du village olympique... On ne compte plus les aménagements qui doivent leur sortie de terre, entre 1960 et 1968, à l'accueil du grand événement sportif. La mémoire en resurgit aujourd'hui, révélant un ancrage historique témoin de l'interdépendance entre le sport et notre territoire.

Une dynamique qui mérite d'être mieux analysée et rendue plus visible : point distinctif, les sports où les Grenoblois excellent ne sont pas les « classiques » sports collectifs bien relayés par les médias nationaux. Notre environnement montagnard à portée de ville constitue évidemment une terre d'exception pour la pratique amateur comme pour le haut niveau, dans les disciplines de la glisse en particulier, ski alpin, nordique, biathlon, mais aussi le trail, l'escalade, le vélo... L'important dispositif d'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leurs études est attractif.

Le présent « Regards Croisés » explore la diversité des facettes du sport dans la métropole grenobloise. Il dresse un portrait détaillé des pratiques et des pratiquants bien sûr... mais va au-delà : il observe comment le sport peut impacter le rapport à soi (santé, bien-être), aux autres (cohésion sociale, développement économique) et au territoire (aménagement, environnement, mixité des pratiques).

Tous des sportifs ? Non ! Mais tous concernés, d'une manière ou d'une autre.

PAGE 5
Des sportifs aux multiples facettes

page 5 **De la compétition au loisir, en club
ou en autonomie : la pratique du sport
fait bouger les lignes**

page 10 **Des sportifs aux profils spécifiques**

PAGE 20
**Le sport porteur de valeurs...
mais aussi d'inégalités**

page 20 **Santé, éducation et cohésion sociale : le sport
solution aux maux de la société ?**

page 28 **La pratique sportive reflète encore les inégalités
sociales**

PAGE 33
**Un territoire grenoblois riche en ressources
sportives**

page 33 **Une filière économique performante**

page 40 **Une variété d'acteurs, une diversité des formations**

page 44 **Équipements : une ressource à optimiser**

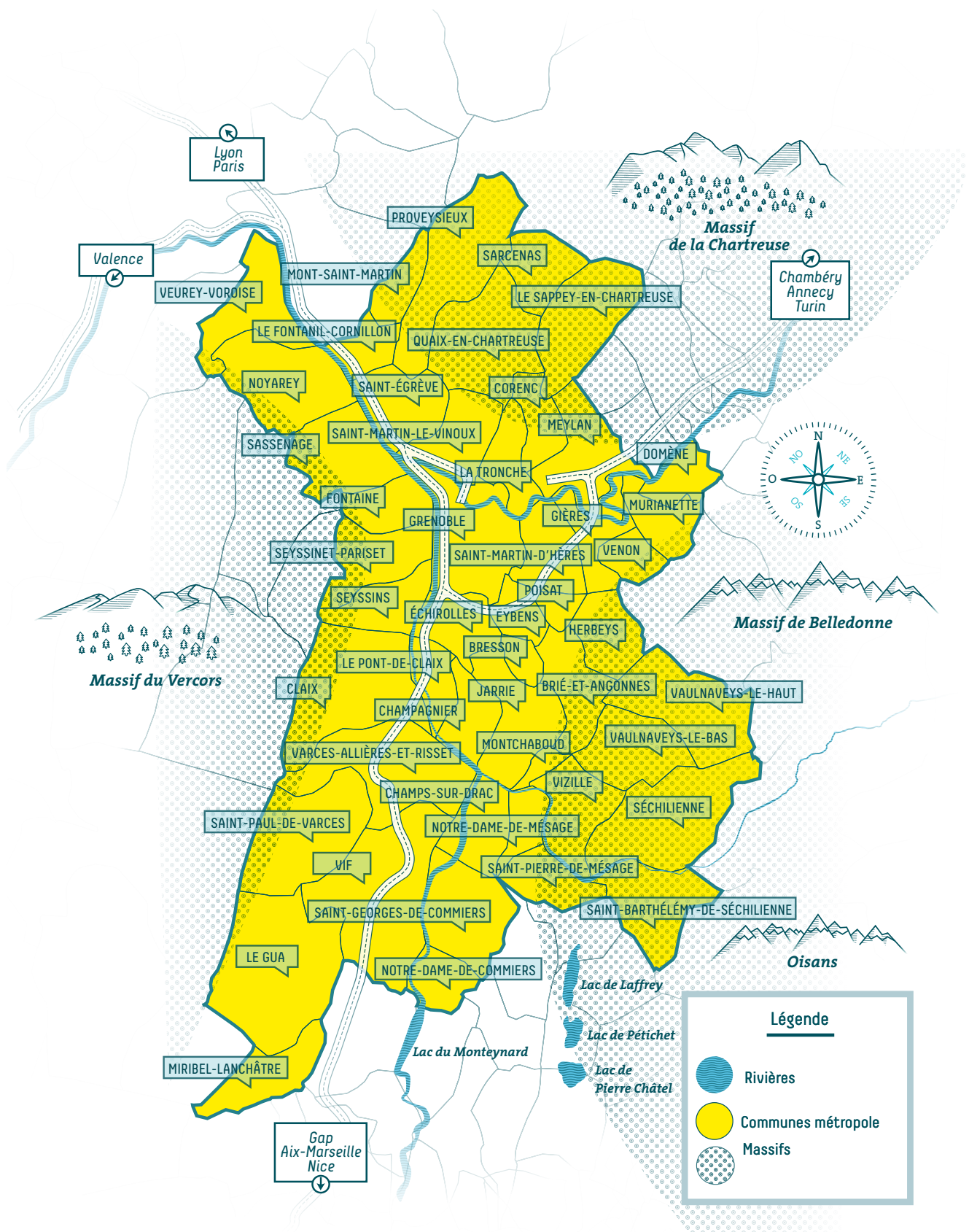
page 47 **La nature au bout de chaque rue :
une chance pour le territoire**

PAGE 51
Conclusion

regards croisés
**Le sport dans la
métropole grenobloise**

sommaire

ZONAGE D'OBSERVATION



Légende

- Rivières
- Communes métropole
- Massifs

Des sportifs aux multiples facettes

DE LA COMPÉTITION AU LOISIR, EN CLUB OU EN AUTONOMIE : LA PRATIQUE DU SPORT FAIT BOUGER LES LIGNES

Pierre ARNAUD,
professeur agrégé à l'Université Grenoble Alpes (UGA),
spécialiste des institutions et politiques sportives

TYPOLOGIES DES PRATIQUES

Les pratiques physiques et sportives se sont longtemps concentrées autour d'un triptyque « jeune / associatif / compétition ». Aujourd'hui, les manières de faire du sport se sont largement renouvelées. On observe notamment :

- > une segmentation des pratiques qui ne se fait plus en fonction de l'âge : jeunes, adultes et seniors sont sportifs à tous les âges,
- > une diversification des manières de faire du sport : les clubs restent présents mais on pratique aussi en structures commerciales ou de manière autonome,
- > un éclatement des raisons qui poussent à pratiquer : au-delà de la compétition, santé et bien-être, spectacle ou tourisme, constituent des motivations fortes.

Ces tendances concernent tous les publics, quels que soient leur âge ou leur situation sociale. Approcher cette diversité n'est pas chose aisée, et de nombreuses études ont été menées ces dernières années¹ pour tenter d'en avoir une vision plus précise.

Par souci de commodité, l'analyse des pratiques physiques et sportives, s'est appuyée sur trois typologies de pratiques :

- > les pratiques historiques, celles qui ont fondé la pratique physique et sportive en France,
- > les pratiques nouvelles qui explosent à la fin des années 90,
- > les pratiques émergentes, porteuses d'autres enjeux.

Est ajouté à cette grille de lecture, le cas particulier que constitue l'événementiel sportif.

Cette typologie, loin d'être unique, est une invitation à porter un autre regard sur le sport.

¹Le lecteur peut consulter l'enquête sur la pratique des activités physiques et sportives en France publiée en 2015 par le Ministère chargé des sports et l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance : <http://www.sports.gouv.fr/organisation/publication-chiffres-cles/Statistiques/STAT-INFO/article/Pratique-sportive>

Les pratiques historiques

École et compétition : les 2 piliers fondateurs de la pratique sportive

Au long du XX^{ème} siècle, les pratiques physiques et sportives se développent prioritairement au sein de deux institutions : le milieu scolaire, à des fins d'éducation dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive, et le mouvement associatif et fédéral, à des fins de compétition, mais aussi de bien-être et de délasserment, dans le cadre d'entraînement et de rencontres sportives. Ces pratiques restent aujourd'hui très prégnantes comme en témoignent les chiffres disponibles à l'échelle nationale.

À l'échelle nationale, le milieu associatif et fédéral compte 15,7 millions de licenciés dans les 115 fédérations agréées par l'État, auxquels il faut ajouter 1,8 millions d'ATP (Autres Types de Participation), soit un total de 17,5 millions d'individus. **C'est ainsi que plus d'un français sur quatre est inscrit dans un club sportif.** Plus du tiers de ces clubs sont non compétitifs et un sur cinq propose de la compétition uniquement au niveau départemental. Des sports très classiques comme l'athlétisme ou le rugby cotoient de nouvelles pratiques comme la slackline ou l'ultimate, en passant par la gymnastique volontaire ou le taï-chi-chuan. La palette est étendue et révèle une grande diversité de raisons de pratiquer.

L'Éducation Physique et Sportive concerne, quant à elle, dans le cadre scolaire, environ 12 millions d'élèves pour lesquels la pratique est obligatoire (6,7 millions dans le 1^{er} degré et 5,3 millions dans le 2nd degré) ou facultative (2,7 millions d'élèves licenciés au sein des fédérations scolaires et universitaires dont 800 000 pour l'USEP², 1 050 000 pour l'UNSS³, 750 000 pour

Les pratiques nouvelles

Vers une pratique plus individuelle et de bien-être

Les années 80 marquent une rupture dans les formes de pratiques physiques et sportives, prenant en compte d'autres valeurs que celles du modèle sportif de compétition, notamment autour du bien-être personnel et de la santé : la tertiarisation du travail, l'allongement de la durée de vie, la baisse du temps de travail ou encore une "contre-culture" (changer sa vie plutôt que changer le monde) expliquent certainement des évolutions qui s'expriment aujourd'hui dans deux principaux types de pratiques.

Les pratiques de remise en forme ont majoritairement lieu dans un cadre commercial : au niveau national, les estimations oscillent entre 4 et 5 millions de personnes (soit 6 à 8 % de la population française) inscrites aujourd'hui dans une salle de remise en forme. Cet engouement montre qu'au-delà de l'effet de mode, on constate une véritable évolution de la pratique sportive. Les activités de remise en forme offrent des prestations très diverses, du low-cost au sur-mesure, mais répondent toutes à une préoc-



DÉFINITION



Licence : titre payant permettant une pratique sportive annuelle, et la participation aux compétitions, même si le possesseur de la licence ne pratique que quinze jours dans l'année.

ATP : ensemble des titres qui ne sont pas des licences à l'instar des titres à la journée.

l'UGSEL⁴, 95000 pour la FFSU⁵). L'Université revendique environ 20 % de sportifs dont la pratique n'est obligatoire que pour une infime partie (écoles d'ingénieurs essentiellement). Il convient d'y rajouter les Écoles Municipales des Sports et aux autres actions organisées par les mairies dans le cadre des activités péri et extrascolaires.

cupation de santé et de condition physique, de bien-être mental et social. Elles permettent aussi une gestion plus personnalisée de son temps avec des offres de créneaux horaires sur l'ensemble de la journée et de la semaine, ce que ne peut pas toujours offrir le milieu associatif et son bénévolat.

Les pratiques autonomes, elles, sont fondées sur la volonté de faire du sport quand on veut, avec qui et où l'on veut, sans contrainte de calendrier ou de fonctionnement associatif. Elles se pratiquent dans le cadre d'équipements sportifs dédiés comme les piscines ou dans les espaces urbains ou naturels. Environ 34 millions de Français de plus de 15 ans disent avoir fait une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine dans les 12 mois écoulés, dont 21,5 millions (63 %) en dehors de tout cadre institutionnel.

La métropole grenobloise représente un bel exemple de ces pratiques : son environnement naturel et montagnard ainsi que la sociologie de sa population expliquent en grande partie cela.

² Union sportive des écoles primaires

³ Union nationale du sport scolaire

⁴ Union générale sportive de l'enseignement libre

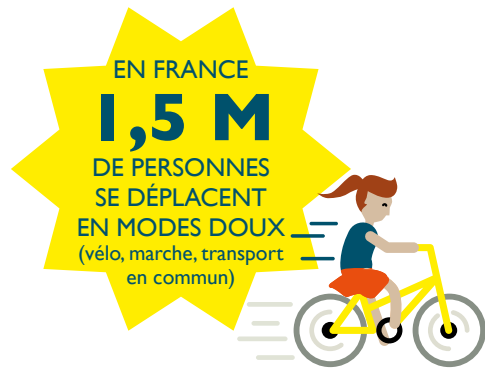
⁵ Fédération française du sport universitaire

Les pratiques émergentes

Faire du sport, un mode de vie et d'engagement

Aujourd'hui c'est une autre dimension du sport qui émerge. Les enjeux de santé et d'environnement d'une part, de développement du territoire d'autre part, sont beaucoup plus prégnants. La pratique physique et sportive personnelle devient clairement un moyen au service d'enjeux sociétaux et territoriaux.

Le sport au quotidien s'inscrit dans le temps journalier pour se rendre sur le lieu de travail ou faire ses courses, dans le cadre de modes doux de déplacement alliant marche, vélo et transports en commun. Les enjeux sociétaux sont ici déterminants : le coût social de la santé, et la problématique environnementale notamment, invitent à repenser la pratique physique et sportive comme un facteur essentiel de son bien-être personnel et d'un développement respectueux de l'environnement. Le cœur du territoire métropolitain s'inscrit pleinement dans cette dynamique avec une pratique du vélo répandue et en augmentation.



MODES ACTIFS DE DÉPLACEMENT : INTÉGRER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE AU QUOTIDIEN

Dans la métropole, le vélo est utilisé de façon quotidienne ou a minima bi-hebdomadaire par 16 % des habitants ; 7 % l'utilisent au moins deux fois par mois et 19 % de façon exceptionnelle.

Actifs dans leurs déplacements les Grenoblois ?

Oui, et plus qu'ailleurs. Après Strasbourg, Grenoble est la 2^{ème} métropole la plus "cyclable" de France. Mais, c'est surtout vrai des habitants du cœur urbain pour qui les trajets sont plus courts. Ils sont 15,2 % à se rendre au travail en petite reine. Le mode de déplacement principal reste la marche. À titre d'exemple, le temps de marche quotidien est de 40 minutes pour les habitants du centre de Grenoble, de 30 minutes pour les habitants du reste de Grenoble, de 20 minutes pour ceux de la 1^{ère} couronne et 10 minutes pour ceux de la 2^{ème} couronne.

La pratique du vélo semble connaître une évolution croissante, témoignant d'une identité territoriale en construction. En effet, les 5 stations de comptage permanentes « vélo » de la métropole ont enregistré une hausse du nombre de passages de cyclistes de plus de 35 % depuis 2009. De plus, le nombre de journées de location MétroVélo est multiplié par 29 entre 2005 et 2014.

Sources : Enquête Ménages Déplacement, 2010 + bornes de comptage permanentes « vélo » de la métropole + données MétroVélo

MétroVélo x 29

entre 2005 et 2014



15,2%

PART DES ACTIFS GRENOBLOIS
ALLANT TRAVAILLER EN VÉLO

Le tourisme et les voyages sportifs regroupent les activités physiques et sportives réalisées à l'occasion des vacances, petites ou grandes. 2,4 millions de Français disent faire du sport pendant leurs vacances ou les organiser dans cette perspective.

Au-delà de ces pratiques souvent familiales ou amicales, il y a un véritable enjeu économique de développement du territoire lui donnant de la lisibilité et de l'attractivité. La métropole grenobloise joue résolument cette carte, le pari du trail dans la Chartreuse ou le Vercors, en sont le témoignage.



**LA MAISON DE LA MONTAGNE DE GRENOBLE :
POUR UNE MONTAGNE ACCESSIBLE À TOUS**

Maison de la
Montagne

La Maison de la montagne portée par la Ville de Grenoble oriente son action vers quatre objectifs principaux :

- > Participer à l'information pour faciliter les pratiques de la montagne et participer à la sécurisation de celle-ci
- > Favoriser la découverte de la montagne et contribuer au développement de la culture de la montagne « pour tous »
- > Participer au développement touristique de la région grenobloise, à travers le lien ville/montagne
- > Soutenir le réseau et favoriser l'articulation des différents acteurs de la montagne.

Lieu ressource, la Maison de la Montagne permet également une observation des pratiques à travers l'évolution des demandes qui lui sont faites.

Depuis 2012, on note une baisse des demandes d'accompagnement pour des activités hivernales, passant de 18 % à 13,5 % en 2015. Cette érosion s'expliquerait, non pas par une diminution de la pratique mais, au contraire, en raison de la démocratisation, notamment, du ski de randonnée. De nouvelles techniques ont permis de faire tomber certains freins et cette discipline n'apparaît plus réservée aux experts : la pratique autonome a connu un véritable

essor. La baisse de demande concernant les raquettes semble se traduire par un transfert de cette activité vers le ski de randonnée.

Une étude réalisée en mai 2016 a montré que si 43 % des visiteurs de la Maison de la Montagne sont de Grenoble et 20 % de la métropole, 17 % sont des étrangers (de 22 pays différents).

Les demandes s'articulent autour de la formation, l'encadrement et le commerce spécialisé. C'est ce dernier volet qui est en forte augmentation : autre signe d'un accroissement des pratiques autonomes, les pratiquants de la montagne viennent davantage rechercher des ressources matérielles que de l'accompagnement.

Source : Maison de la montagne, 2015



L'évènementiel sportif...

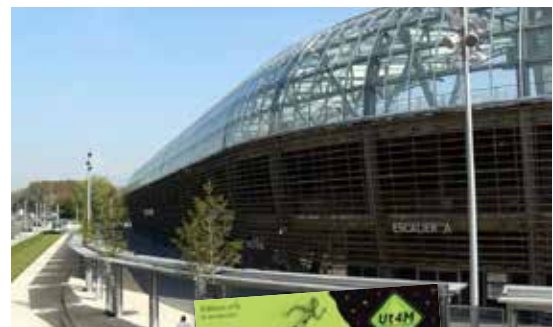
C'est aussi du sport !

Parler de pratique à ce sujet peut étonner... (notamment quand on pratique en tant que spectateur !) mais il existe une demande forte, régulière ou occasionnelle, qu'il s'agisse de l'évènementiel qui se regarde ou de celui auquel on participe. Le premier concerne le spectacle sportif, généralement offert par le sport professionnel, le second concerne les épreuves participatives, en nombre important dans la métropole grenobloise. Les deux se développent dans une ambition déclarée de lisibilité et d'attractivité d'un territoire.

Le spectacle sportif, renvoie à une double pratique : d'une part, celle des sportifs de haut niveau ou professionnels sur le terrain (peu nombreux), d'autre part, celle des spectateurs autour du terrain (à l'inverse très nombreux). Les taux de remplissage des stades dans les différents sports collectifs montrent que cette pratique n'est pas anecdotique, comme en témoignent les trois rencontres programmées le même samedi soir à la même heure il y a quelques années à Grenoble (football/ligue 1, Rugby/Pro D2, Hockey/Ligue Magnus), avec des enceintes pleines dans les trois cas.

L'évènementiel participatif obéit à une autre logique, celle d'être un acteur de la manifestation, pour des raisons de convivialité, de défi personnel ou collectif, de santé. Le Grenoble Ekiden, avec 4800 coureurs, et le Grenoble Vizille, avec plus de 5000 coureurs et randonneurs, ainsi que l'Ultra Trail des 4 Massifs, en sont des exemples très concrets. Le calendrier local de ces épreuves et la participation témoignent de l'intérêt et de la demande des habitants de la métropole.

Cette diversité des pratiques montre l'évolution du sport et de ses usages. Elle invite aussi à s'interroger sur les conséquences pour les politiques sportives, qu'elles soient publiques ou privées : elles peuvent se lire en complémentarité ou en concurrence... Dans tous les cas, les infrastructures et les engagements financiers nécessaires sont plus qu'importants et demandent une analyse collective fine pour construire une métropole sportive, adaptée aux attentes et orientations de long terme.





LE SPORT EN CLUB : UNE ÉVOLUTION EN DENTS DE SCIE TOUT AU LONG DE LA VIE

108 570
licences sportives
sur le territoire
de la métropole

Les 10 / 14 ans, champions toutes catégories du sport organisé

Si les taux de licenciés sont d'environ 20 % pour la plupart des tranches d'âge, trois catégories se distinguent :

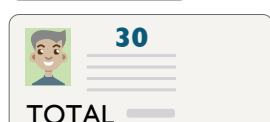
> les jeunes de 10 / 14 ans qui sont licenciés pour plus de 80 % d'entre eux,

> les jeunes de 15 / 19 ans pour lesquels le taux de licenciés avoisine les 50 %

> les plus de 60 ans, qui se distinguent, quant à eux, par un taux de licenciés plus faible, de 14 %

Source : données du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2013

Taux de licences pour 100 habitants selon l'âge



Un territoire marqué par son environnement naturel

108 570 licences sont recensées sur le territoire métropolitain, soit potentiellement 1 habitant sur 4 pratiquant une activité sportive licenciée (un habitant pouvant avoir plusieurs licences). Ces licences se répartissent entre trois groupes de fédérations : les fédérations unisports olympiques (48 % des licences), les fédérations unisports non olympiques (15 % des licences) et les fédérations multisports (37 % des licences).

Du côté des fédérations unisports, celles qui regroupent le plus de licenciés sont le football, le tennis, le ski, le judo-jujitsu et disciplines associées, le rugby et l'équitation. Du côté des fédérations multisports, arrive en tête avec 8300 licenciés, la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire puis on trouve, comme à l'échelle nationale, les fédérations scolaires et universitaires. Parmi ces clubs, dans le classement de tête, la fédération des clubs alpins et de montagne se distingue.

Particularité forte de notre territoire : le ski se place en 3^{ème} position avec 4170 licenciés du classement des fédérations unisports et olympiques.

En effet, parmi l'ensemble des métropoles, certains sports figurent quasi systématiquement dans le top 3 des sports pratiqués : le football, le tennis, l'équitation et le basketball. Le territoire grenoblois fait donc exception avec le ski en 3^{ème} position. Avec le taux le plus élevé (parmi les 14 métropoles) de licenciés avec 25 % de la population, la métropole grenobloise confirme son image de territoire sportif.

La pratique licenciée chez les moins de 10 ans est très dépendante de l'offre proposée pour cette tranche d'âge.

En effet, tous les clubs et associations n'investissent pas sur la petite-enfance et l'enfance. Public volatile, spécifique dans ses capacités de pratique, requérant un encadrement particulier qui implique un investissement fort des structures. Lorsqu'une offre est proposée aux jeunes enfants et enfants au sein des clubs et associations, celle-ci s'inscrit dans la volonté de répondre à une demande sociale de découverte et d'activité participant de l'éveil et de la socialisation de l'enfant. Ce sont les fédérations de gymnastique, d'équitation et de ski qui enregistrent le plus grand nombre de licenciés chez les petites filles de la métropole et celles de judo-jujitsu, football et tennis chez les jeunes garçons.



À partir de 10 ans la pratique sportive devient plus régulière et souvent moins volatile. Ainsi, la tranche 10 / 14 ans est celle de la pratique licenciée et de l'investissement compétitif.

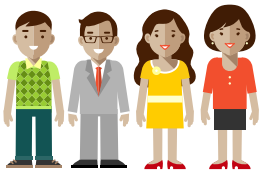
L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est la fédération qui compte le plus de licenciés sur cette tranche d'âge, la pratique de ces jeunes étant donc très liée à l'éducation physique et sportive dispensée dans le cadre scolaire.

Le sport dans la métropole grenobloise

Partie I : Des sportifs aux multiples facettes



Le recul du taux de licenciés chez les jeunes de 15 / 19 ans par rapport à la tranche d'âge précédente marque une rupture dans le comportement, les attentes et les pratiques des jeunes. Les 15 / 19 ans sont plus hétérogènes ; comprendre et répondre à leurs attentes est particulièrement complexe pour les professionnels (du domaine sportif mais plus largement des champs sociaux, éducatifs ou des loisirs). Le délaissement des pratiques sportives licenciées s'explique de plusieurs manières : temps nécessaire à la scolarité, rapport au corps, nouvelles attentes, sociabilités en construction ou évolution, etc.



Ensuite, chez les 25-40 ans, les obligations professionnelles, familiales et sociales limitent souvent le temps dédié à la pratique sportive. Mais c'est également à cet âge que se développent d'autres formes de sport, notamment les pratiques autonomes et de remise en forme dans une recherche de détente, de loisir, de temps pour soi et d'investissement pour la santé future. Les jeunes actifs sont encore nombreux à pratiquer le football, l'équitation, le tennis ou encore le rugby, mais les fédérations comptant le plus de licenciés dans la métropole sont les fédérations sportives et gymniques du travail, d'éducation physique et de gymnastique volontaire et des clubs alpins et de montagne.



Enfin, l'avancée en âge entraîne une diminution des capacités physiques et des motivations, expliquant ainsi le plus faible taux de licenciés des 60 ans et plus (cf. zoom sur la pratique des plus âgés en page 15).



DES SPORTIFS AUX PROFILS SPÉCIFIQUES

FOCALE : LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE LA MÉTROPOLE

La reconnaissance en tant que sportif de haut niveau dépend de l'inscription sur la liste du Ministère regroupant les sportifs sélectionnés en équipe de France pour préparer les compétitions internationales de référence (Jeux olympiques, championnats du monde et d'Europe). Elle se compose de plusieurs catégories : **Élite, Sénior, Jeune, Reconversion**. Les jeunes ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer dans la liste des sportifs de haut niveau mais qui ont vocation à le devenir, sont inscrits dans la catégorie **Espoir**. Enfin, la liste du Ministère recense également les **Partenaires d'entraînement**.

En 2017, la Métropole Grenobloise comptait 181 sportifs de haut niveau répartis comme suit :

- > Élite : 2
- > Senior : 27
- > Jeune : 26 dont 15 filles
- > Espoir : 83 dont 31 filles
- > Partenaires entraînement : 3
- > Reconversion : 4

Ce sont en majorité des hommes (67 %), issus d'une trentaine de disciplines sportives. Ces sportifs sont âgés de 12 à 51 ans, mais 77 % d'entre eux ont entre 16 et 25 ans.



À ces sportifs valides, s'ajoutent les sportifs de haut niveau handisport et sport adapté. Le territoire métropolitain compte

4 sportifs de haut niveau handisport qui pratiquent le ski alpin, le tennis de table, l'escrime et la natation, et **6 sportifs de haut niveau relevant du sport adapté** (déficients intellectuels ou psychiques) dans trois disciplines, le ski alpin, le ski nordique et l'athlétisme.

Les disciplines représentées par le haut niveau dans la métropole

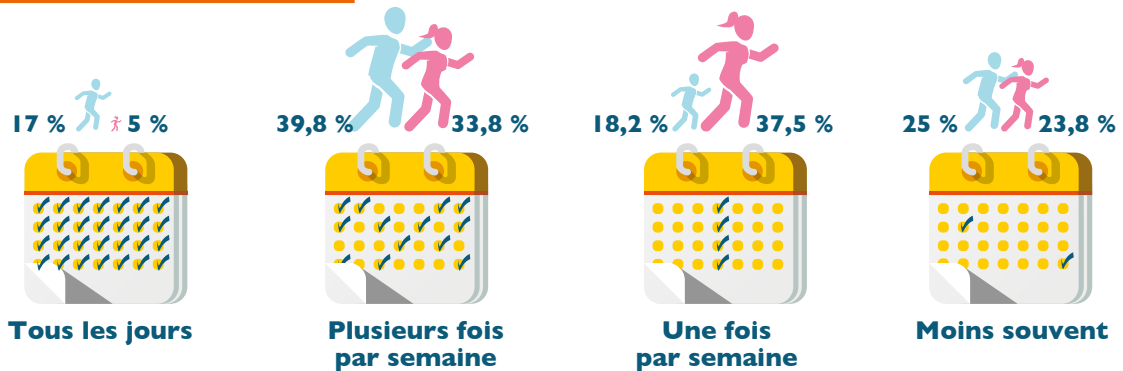
Athlétisme, aviron, badminton, baseball, basket, biathlon, boxe, course d'orientation, cyclisme, escrime, football, gymnastique, haltérophilie, handball, hockey, judo, montagne et escalade, natation, roller, rugby, ski alpin, ski nordique, ski nautique, sports de boules, sports de glace, taekwondo, tennis, tennis de table, vol libre, volleyball...

LE SPORT POUR LES ÉTUDIANTS : UN ENJEU DE SOCIABILITÉ, DE MOBILITÉ ET DE SANTÉ

Source : enquête sur la qualité de vie étudiante menée en 2015 par l'Observatoire de la Vie Étudiante auprès d'un échantillon représentatif en termes de niveau d'études (licence-master-doctorat) et d'établissements (IEP-INP-UJF-UPMF-Stendhal) de 336 étudiants sur les 45000 étudiants de l'UGA.

La pratique sportive est développée chez les étudiants grenoblois. Ils sont 64 % à pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine et 11 % au quotidien. **La pratique sportive quotidienne et pluri-hebdomadaire est plus développée chez les garçons. Néanmoins, 77 % des filles déclarent pratiquer une activité au moins une fois par semaine (contre 75 % des garçons).**

Fréquence de la pratique sportive



On constate, en revanche, que **la fréquence des activités sportives diminue avec l'allongement des études**. Plus de 40 % des doctorants pratiquent moins d'une fois par semaine contre moins de 25 % des étudiants de licence et de master I. Néanmoins, la pratique sportive ne semble pas incompatible avec le fait d'avoir un emploi ou une activité parallèle puisque près de 61 % de ceux qui pratiquent quotidiennement occupent un emploi ou une activité de stage en alternance.

La part d'étudiants qui s'estiment en excellente ou très bonne santé est plus importante parmi les étudiants qui pratiquent du sport quotidiennement (60 % contre 44 % des étudiants qui pratiquent une activité moins d'une fois par semaine). Et inversement, 20 % des étudiants qui pratiquent peu souvent estiment avoir une santé juste correcte (contre 5 % des étudiants qui pratiquent quotidiennement).

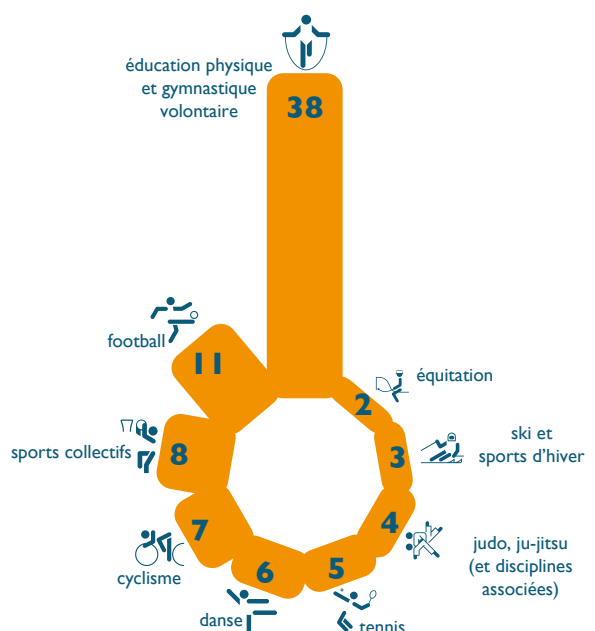
Quels sports ?

Près de 38 % des étudiants enquêtés pratiquent une activité d'éducation physique et de gymnastique volontaire. Ce sport arrive assez largement en tête, devant le football et les autres sports collectifs. Malgré la proximité des montagnes, **seuls 3 % des étudiants déclarent faire du ski ou d'autres activités de sport d'hiver**.

Le fait de pratiquer un sport apparaît très corrélé à la sociabilité des étudiants : plus leur pratique sportive est fréquente, plus les contacts avec leurs amis le sont également, et plus ils sont investis dans un club ou une association. Ainsi, les étudiants grenoblois pratiquant un sport tous les jours participent, à plus de 70 %, aux activités d'un club ou d'une association et près de la moitié des étudiants qui font du sport quotidiennement fréquente également des amis tous les jours.

La pratique sportive est également associée à un mode de déplacement alternatif aux transports en commun : 72 % des étudiants utilisant tous les jours le tram pratiquent moins d'une fois par semaine. En revanche, près de 30 % des étudiants qui pratiquent du sport quotidiennement se déplacent en vélo.

Type de sport pratiqué





**UN DISPOSITIF SPORT DE HAUT NIVEAU (SHN)
 À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES :
 ACCOMPAGNER LES ATHLÈTES DANS
 LEUR PROJET PROFESSIONNEL ET SPORTIF**

Chaque année, l'Université Grenoble Alpes propose un accompagnement particulier aux sportifs de haut niveau. Ce dispositif repose sur 3 grands principes :

> **Un accompagnement pédagogique** individualisé qui s'adapte aux contraintes du sportif et qui le suit dans son projet d'études et professionnel (tous les cursus sont accessibles) ;

> **Un accompagnement sportif** avec un accès aux salles de musculation et aux centres universitaires de formation et d'entraînement (CUFE) ;

> **Un accompagnement médical et paramédical** au sein de l'Unité médicale de traumatologie (UMT).

> **181 jeunes sportifs** inscrits sur la liste du Ministère des sportifs de Haut Niveau (voir détails p.10) ;

> **290 étudiants** bénéficiant d'un statut de sportifs de haut niveau selon des critères propres à l'UGA.

La liste complémentaire établie par l'UGA est plus large que celle du Ministère et attire des sportifs de la France entière : « Cette liste complémentaire a plusieurs enjeux : elle permet tout d'abord de pousser un certain nombre de sportifs sur la liste ministérielle de Haut Niveau, de les accompagner ensuite afin qu'ils deviennent leur propre champion, c'est-à-dire en leur donnant les moyens de se dépasser sans forcément devoir atteindre des sommets et enfin, d'améliorer la visibilité et le rayonnement des différents clubs sportifs du territoire » explique Philippe Giroud, chargé de mission au sein du dispositif SHN.

Le ski reste le sport qui rassemble le plus d'étudiants en raison du dispositif Inter'Val, spécifique aux skieurs et sports d'hiver. En 2016, ce dispositif comptait 65 étudiants parmi l'élite du ski français.

Autres particularités des sportifs présents sur le territoire : la forte proportion du football féminin avec 19 filles contre 3 garçons et la présence uniquement féminine en basketball avec 7 filles.

450

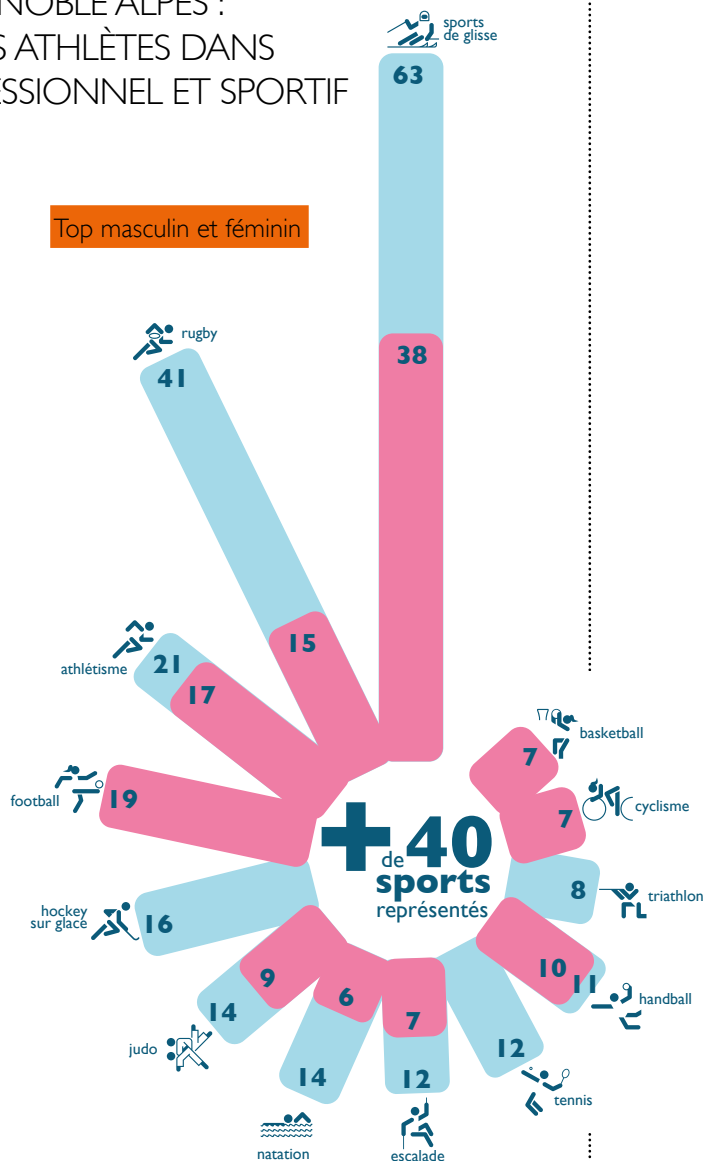
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

40 %
DE FEMMES



60 %
D'HOMMES

Top masculin et féminin



les **3/4** des étudiants valident leur contrat de scolarité.



UNE TRENTAINE DE PODIUMS INTERNATIONAUX
POUR LES SPORTIFS HAUT NIVEAU DU TERRITOIRE
ET FAISANT PARTIE DU DISPOSITIF SHN DE L'UGA



© Jeffrey Le Piquet

Quentin MALRIQ

Athlétisme

Champion du monde UNSS au 1500 m
le 26 juin 2017 à Nancy



© Eddie Fowke

Aurélia SARISSON

Escalade

Championne d'Europe jeune de vitesse
(02/09/2016) en Autriche
2^{ème} aux Jeux mondiaux militaires d'hiver
en février 2017 à Sochi



© Jacques Robert

Etienne FOURCADE

Rugby

2^{ème} à la coupe des 6 Nations en Équipe
de France U20



©

Alexandre LE DANTEC

Ski alpin

1^{er} au Super G FIS à Andore le
13/02/2017
3^{ème} au Downhill FIS à Andore le
16/02/2017



©

Chloé MARGUE

Ski alpin

2^{ème} au Giant Slalom CIT aux ménuires le
10/03/2017
1^{ère} au Giant Slalom CIT de Villard de
Lans le 21/03/2017



© Agence Zoom

Anaïs CHEVALIER

Ski biathlon

10 podiums en circuit Coupe du monde
ou Championnats du monde



© Agence Zoom

Chloé CHEVALIER

Ski biathlon

2^{ème} en relais mixte IBU Cup
08/12/2016
3^{ème} en poursuite aux JWC
Championne d'Europe universitaire 2016
Championne de France universitaire
2016 et 2017
3^{ème} U21 aux championnats de France
élite aux Ménuires 2016



©

Juliette DUCORDEAU

Ski de fond

2^{ème} au OPA Continental mass-start
18/12/2016



© Agence Zoom

Marie Dorin Habert

Ski Biathlon

En 2016/2017 : 8 podiums en coupe du
monde et 4^{ème} rang mondial
2017/18 : France 3^{ème} du Relais 4x6 km
féminin



© Agence Zoom

Louis SCHWARTZ

Ski de fond

2^{ème} aux universiades d'Almaty en sprint
mixte 05/02/2017
2^{ème} à un FIS à Prémaman 04/12/2016
(1^{ère} aux qualifications du sprint à Almaty)



©

Jordan POTHAIN

Natation

2 victoires au 200 et 400 m NL
au meeting international d'Amiens
30/04/2017



©

Salomé ABDEDOU

Ballet sur Glace

Victoire coupe des nations en catégorie
sénior (équivalent championnats du
monde) avec l'étudiant ANTUNES Dylan
et d'autres SHN de l'UGA



RENCONTRE avec 2 sportifs de haut niveau bénéficiaires du dispositif SHN de l'UGA

- > 1 JO (Sotchi 2014)
et objectif des JO 2018
en Corée du Sud.
- > 2 championnats du monde



Romain Heinrich

27 ans, originaire de Colmar
Athlétisme et bobsleigh. Sur
liste des séniors depuis 2011.
Études : génie industriel
à l'INP de Grenoble puis
Master spécialisé à l'IAE de
Grenoble

- > championnats du monde
- > championnats d'Europe
- > championnats de France
- > qualifié aux Jeux de Rio



Bastien Auzeil

28 ans, grenoblois. Athlétisme
(décathlon). Sur liste séniors.
Études : 5 années en STAPS,
spécialisation « réentraînement
sportif » puis Master
professionnel à GEM spécialisé
dans la création d'entreprise.

Pourquoi avez-vous choisi l'agglomération grenobloise ?

Romain : j'ai fait le choix de m'installer à Grenoble car son université permet aux sportifs de haut niveau de concilier pratique du sport et études supérieures grâce au dispositif InterVAL. Étudier à Grenoble comporte d'autres avantages en lien avec ma pratique sportive : l'emplacement de la ville, proche de La Plagne où je m'entraîne et plus globalement proche des stations de ski ; la qualité du suivi médical proposé par le CHU, avec notamment une section sport et une spécialité traumatologie à l'Hôpital Sud, sans oublier un vrai travail en réseau des spécialistes à l'échelle de Grenoble. C'est une ville à taille humaine, avec la présence de nombreux sportifs : cela nous permet de mieux nous connaître et d'échanger sur nos pratiques. Il y a aussi le groupe d'entraînement de haut niveau le plus performant en France proposé par le club d'athlétisme (AE Grenoble 38) qui regroupe 1400 licenciés et dont la plus part des élites sont issues.

Bastien : étant originaire du territoire, étudier à Grenoble était une évidence, d'autant plus que l'Université a toujours été arrangeante avec les sportifs de haut niveau. J'ai toujours pu rattraper mes cours et mes partiels sans être pénalisé.

Quels ont été les avantages du dispositif SHN sur votre parcours professionnel ?

Romain : il m'a permis de continuer à assister aux cours même pendant la saison hivernale. Il était par exemple possible de partir 8 semaines pendant la saison de bobsleigh, puis de revenir à l'Université sans problème. Je bénéficiais également d'un accompagnement par un tuteur à l'INP pour le suivi des cours et les évaluations. Toutefois, la formation coûte cher (8000 euros). C'est pourquoi j'ai bénéficié d'aides de la DRJSCS et de la fédération des sports de glace.

Bastien : le dispositif est très avantageux : l'athlétisme n'étant pas un sport très contraignant, il était relativement simple de rattraper les cours. Comme la charge de travail était trop importante et impactait mes résultats sportifs, j'ai pu bénéficier d'un étalement de la formation sur 2 ans et demi (au lieu d'un an et demi).

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?

Bastien : nous rencontrons deux grandes difficultés. La première concerne les équipements sportifs. Malgré le niveau du club d'athlétisme de Grenoble, la ville ne dispose pas de terrain couvert pour s'entraîner l'hiver. Cela pénalise le club et les sportifs car le nombre d'entraînements est de fait réduit et notre performance impactée. Le club voit également le nombre de licenciés diminuer à cette période de l'année. À titre d'exemple, Clermont Ferrand a récemment dépassé le club en termes de performance grâce à l'investissement réalisé dans un terrain couvert.

Romain : la seconde concerne les difficultés financières. Le salaire dépend clairement des résultats sportifs et il varie donc d'une année sur l'autre. Par exemple, mon revenu annuel est passé de 48 000 euros l'année des JO à 10 000 cette année. Or, les sportifs doivent, en plus des dépenses classiques, investir régulièrement dans l'achat de matériel. On se transforme donc en véritable petit entrepreneur pour trouver les fonds nécessaires. Toutes les fédérations apportent des aides personnalisées (prime à la performance, aide à la formation, manque à gagner) mais cela demande un travail administratif très conséquent ! Nos semaines sont donc rythmées par les entraînements, les demandes administratives, les sponsorings etc.

Bastien : peu de sportifs vivent de leur activité. Plus des trois quarts vivent avec 500 euros par mois. C'est assez spécifique que la France. À mon niveau, en Grande-Bretagne, je gagnerais ma vie sans difficulté. On cherche à travailler en parallèle, mais là aussi, nous rencontrons de grandes difficultés en termes d'insertion professionnelle. Il existe une Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) destinée à aider les sportifs de haut niveau à s'insérer dans la vie professionnelle. La rémunération se fait au prorata du temps passé en entreprise. Celle-ci est ensuite complétée par la fédération. Le plus dur est de trouver une entreprise qui accepte les contraintes liées à notre pratique et de convaincre nos financeurs. La Région, porteuse du dispositif, ne dispose pas d'un véritable réseau d'entreprises susceptibles de nous embaucher. Nombreuses sont celles qui organisent des actions ponctuelles comme du sponsoring pour un événement, mais très peu proposent des emplois sur le long terme. Malgré la richesse des formations proposées à Grenoble aux sportifs de haut niveau, peu de perspectives professionnelles à long terme leur sont offertes sur le territoire.

Romain : l'idéal serait qu'une structure telle que la CCI puisse faire le relais entre les sportifs de haut niveau, les entreprises et les partenaires emplois afin de constituer un véritable carnet d'adresse à l'échelle du territoire grenoblois car les sportifs n'ont pas seulement besoin d'un accompagnement financier, mais aussi professionnel.

Désormais, quelles sont vos perspectives professionnelles ?

Romain : aujourd'hui je me concentre principalement sur le sport. Après les JO de 2018, j'envisage de quitter Grenoble pour trouver un emploi dans mon domaine car à l'heure actuelle, je n'ai pas encore trouvé d'entreprise grenobloise qui pourrait s'adapter à mes contraintes sportives.

Bastien : en ce qui me concerne, je me consacre également uniquement au sport jusqu'aux JO, puis je chercherai un travail à temps partiel.

Entretien réalisé au printemps 2016

LES PERSONNES ÂGÉES SPORTIVES ... À LEUR RYTHME

La pratique d'activités sportives chez les personnes âgées est en constante progression depuis quelques dizaines d'années. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène :

- > l'augmentation de l'espérance de vie et l'avancée de l'âge de la retraite dont la combinaison est à l'origine d'un temps passé sans activité professionnelle qui s'est allongé. À ce titre, Mme Delauney, Ministre en charge des personnes âgées, déclarait le 29 novembre 2013 « *quand la vieillesse dure 30 ans, elle n'est plus une part de vie à occuper mais une part de vie à accomplir.* » (Rivière D., rapport remis au ministre, décembre 2013).
- > l'amélioration de l'état de santé et l'allongement du nombre d'année en bonne santé.
- > la situation économique plus favorable des personnes âgées d'aujourd'hui comparativement à celles des générations précédentes ainsi qu'aux autres tranches d'âge (cf. Regards Croisés de l'Obs'Y « Vieillesse dans la métropole grenobloise »).
- > les évolutions culturelles, les « baby-boomers » retraités aujourd'hui faisant partie de la « génération sport », qui s'est fortement engagée dans les fédérations sportives dans les années 1960 et a entraîné l'augmentation rapide du nombre de licenciés (Burlot F., Lefèvre F., 2009).
- > et enfin, l'attention particulière portée par les politiques et actions publiques à l'activité physique de tous les publics âgés, qu'ils soient en bonne santé, fragiles ou dépendants.

Mais cette pratique sportive est particulièrement difficile à estimer. Comme pour les autres tranches d'âge, les données statistiques disponibles à l'échelle locale portent sur la pratique sportive licenciée en clubs et associations sportives. Or, l'Organisation mondiale de la santé souligne que « *pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, l'activité physique englobe notamment les loisirs, les déplacements, les tâches ménagères, les activités ludiques ainsi que les sports ou l'exercice planifié dans le contexte quotidien, familial ou communautaire.* »

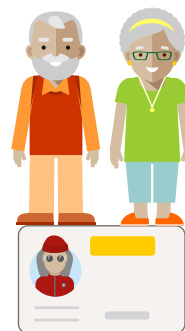
Parmi les presque 110 000 licences domiciliées dans la métropole en 2013, 13 090 pratiquants ont plus de 60 ans, soit 12 % de l'ensemble. Si la pratique baisse avec l'âge (13,5 % des + de 60 ans ont une licence contre 24,4 % en moyenne pour l'ensemble de la population métropolitaine). Cette distinction est progressive : 10 614 licenciés sont âgés de 60-74 ans, soit plus de 81 % de l'ensemble... Autrement dit, le taux de licenciés chez les 60-74 ans est de 18 %, soit 6 points de moins que la moyenne métropolitaine tous âges confondus, contre 6,6 % pour les 75 ans et plus, soit 18 points de moins. À partir de 75 ans, s'opère un net retrait des activités sportives. En cause, des raisons de santé bien sûr, mais aussi la recherche d'une activité physique plus autonome ou encore le veuvage ou l'isolement.

CHIFFRES-CLÉS

13 090 pratiquants

chez les
+ de 60 ans du territoire
en 2013,

dont **81 %** de personnes
de **60 - 74 ans**



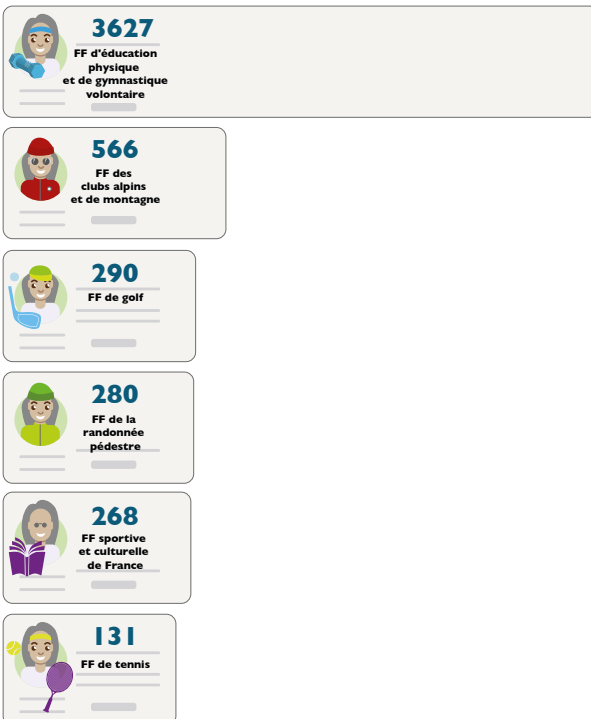
Le sport dans la métropole grenobloise

Partie I : Des sportifs aux multiples facettes

Les fédérations qui comptent le plus de licenciés de plus de 60 ans sont la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (1^{ère} fédération chez les femmes et 2^{ème} chez les hommes), la fédération française de pétanque et jeu provençal (1^{ère} fédération chez les hommes) ou encore la fédération française de golf (3^{ème} chez les femmes et 4^{ème} chez les hommes). On remarque que la spécificité grenobloise autour des sports de montagne, ressort encore chez les plus âgées avec la fédération française des clubs alpins et de montagne qui reste 2^{ème} chez les femmes et 3^{ème} chez les hommes et la fédération française de randonnée pédestre qui est 4^{ème} chez les femmes.



Top 6 des licences chez les femmes senior



Les personnes de 75 ans et plus sont, quant à elles, pour la plupart licenciées des FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire et des clubs alpins et de montagne. La pétanque et la randonnée pédestre restent également présentes.



La pratique licenciée des personnes âgées s'oriente donc vers des sports peu traumatisants ou d'endurance. L'âge charnière du changement de type de pratique diffère entre les femmes et les hommes. En effet, chez les hommes, la modification réelle intervient assez tard, le tennis et le football étant dans le haut du classement pour toutes les tranches d'âge jusqu'à 60 ans (1^{ère} et 2^{ème} fédérations chez les 45-59 ans). Chez les femmes, le tennis est également présent dans le top 6 jusqu'à 60 ans mais l'équitation et le handball sortent du classement après 30 ans tandis que la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire fait son entrée parmi celles qui comptent le plus de licenciées dès 20 ans.

Top 6 des licences chez les hommes senior





RENCONTRE avec Mme De Charrière, Présidente de l'ASTA (Association sportive des toujours actifs)

Entretien mené dans le cadre du Regards croisés OBS'y sur le vieillissement dans la métropole et du Regards croisés OBS'y sur le sport dans la métropole.

ASTA est une « association sportive qui a pour but d'atténuer chez ses adhérents les effets du vieillissement en leur permettant de mieux gérer leur santé. Dans ce but elle organise des activités physiques, sportives et de détente, dans le cadre de séances et sorties hebdomadaires ainsi que de séjours et de stages. » (art. 2 des statuts de l'association). Elle intervient sur l'ensemble du territoire de la métropole et au-delà, sur plusieurs autres lieux dans le département.

Qui sont vos adhérents ?

« Nous avons environ 2600 adhérents, en Isère principalement dans la métropole grenobloise, âgés de 56 à 96 ans. Ce sont en majorité des femmes, notamment chez les plus âgé-e-s. Nous couvrons donc plus de deux générations, ce qui induit une certaine complexité car la demande et les capacités physiques ne sont pas les mêmes ! Ceci dit, les principales différences sont liées aux pratiques sportives passées et à la régularité de l'entraînement davantage qu'à l'âge des personnes. »

Quels sont les éléments qui motivent les personnes âgées à pratiquer une activité sportive ? Quelles sont leurs attentes ?

« Une grande partie de nos adhérents a anticipé leur cessation d'activité professionnelle et organisé leur retraite. Les personnes âgées cherchent avant tout à prévenir des problèmes physiques, liés au vieillissement, entretenir leur corps mais également vivre des moments de convivialité. Il y a également des personnes qui viennent plus tardivement, pour une part poussées par leurs enfants, face à un manque de lien social et un sentiment d'ennui.

En termes d'activités, les attentes sont très variées. Soulignons peut-être l'engouement pour la marche à la demi-journée accessible à tous à la fois sur le plan physique et sur le plan économique (car pratiquée dans l'agglomération, au départ d'Échirolles et donc sans surcoût lié au transport). Mais aussi l'émergence de nouvelles demandes : cours de Pilates, de danse country ou encore de marche nordique.

Au sein d'EHPAD nous proposons également des activités adaptées au public, très ludiques qui permettent aux résidents de maintenir une activité physique. Trois conditions facilitent la pratique sportive : la variété des activités proposées (plus de 20 différentes), la souplesse dans le choix de ces dernières et l'importance accordée à la sécurité et la qualité de l'encadrement. »

Identifiez-vous des freins à la pratique sportive chez les personnes âgées ? Avez-vous des difficultés à toucher certains publics ?

« Si nous touchons un large éventail de profils, il est vrai que les publics résidants dans les quartiers d'habitat social sollicitent peu l'association par eux-mêmes. Il existe des freins culturels et un rapport au corps qui ne facilitent pas la pratique sportive. Nous travaillons avec le CCAS de Grenoble sans passer par l'adhésion à l'association et cela semble correspondre aux attentes des personnes.

Plus largement, pour tous les types de publics, l'inscription au sein d'un groupe est un frein ! D'une part en raison des contraintes que cela peut générer et d'autre part, par crainte de ne pas avoir un niveau suffisant. Ce dernier point est dépassé en organisant différents groupes de niveaux homogènes.

La difficulté pour le public âgé est que les effets du vieillissement entraînent, dans la majorité des cas, une évolution vers des groupes de niveaux inférieurs. Cette régression n'est pas toujours facile à accepter et nécessite souvent un accompagnement.



SPORT ET HANDICAP : ENCORE DES DÉFIS À RELEVER MALGRÉ L'OFFRE IMPORTANTE DU TERRITOIRE

Dans le département de l'Isère comme au niveau national, deux fédérations existent :

- > la fédération française handisport dédiée aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel ;
- > la fédération française du sport adapté qui concerne les personnes en situation de handicap mental et de troubles psychiques.

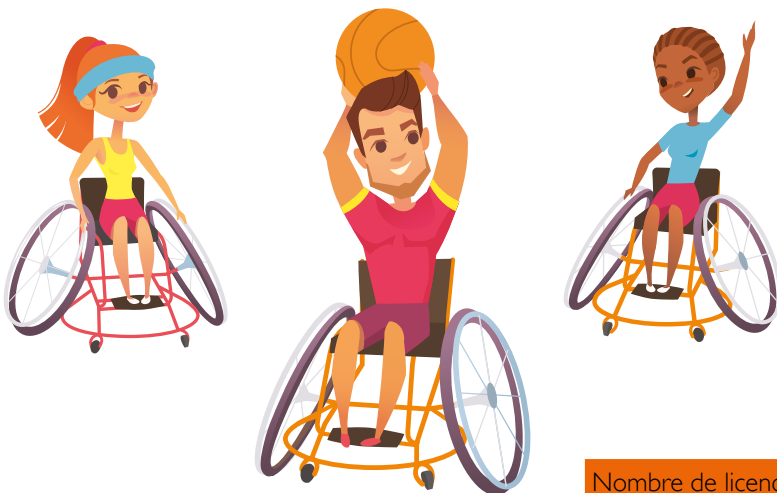
La tendance est la même que celle constatée chez les personnes valides. L'investissement dans la compétition comme dans le loisir régulier encadré attire moins. La tendance est à la recherche de liberté et d'autonomie. Même si chez les personnes en situation de handicap la pratique nécessite souvent un investissement matériel important, elles sont peu nombreuses à se licencier.

Sur le territoire métropolitain, les comités départementaux handisport et sport adapté recensent respectivement **177 et 285 licenciés en clubs spécialisés ou en section spécialisée au sein de clubs dits « ordinaires »**. Les personnes en situation de handicap peuvent également être intégrées à un groupe de personnes valides sans être référencées au sein des fédérations handisport et sport adapté. L'affiliation aux fédérations s'explique notamment par la volonté de continuité dans la pratique et le ressenti d'une fracture, d'une différence.

Ce sont en majorité des adultes de plus de 25 ans, (près de 80 % des licenciés) et des hommes (plus de 70 %). Ces licenciés peuvent habiter en logement autonome ou en établissement spécialisé et pour ces derniers, ils manifestent une vraie volonté de sortir des murs et de pratiquer à l'extérieur.

L'enjeu majeur pour ces fédérations est d'amener les enfants et les jeunes vers la pratique sportive. Si les exigences scolaires et la fatigue sont une réalité chez tous les enfants, à celles-ci s'ajoutent les contraintes lourdes liées au handicap et donc aux suivis médicaux. Les emplois du temps des enfants et des jeunes laissent peu de place à la pratique du sport. De plus, depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les enfants et les jeunes, davantage intégrés, sont plus difficilement identifiables par les acteurs spécialisés. Des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires sont mises en place avec un double objectif : travailler sur l'acceptation du handicap et accompagner vers la pratique.

Le territoire se caractérise par l'importance de l'offre et sa diversité comparativement à d'autres territoires de taille et d'urbanisation comparable. Cette diversité offre aux sportifs une possibilité de choix qui existe rarement ailleurs et peut même être attractive pour des personnes extérieures au territoire métropolitain. Dans les sports proposés, on trouve notamment le "football fauteuil" qui reste rare même à un niveau national. De plus, pour la natation, il existe même 5 à 6 structures qui proposent des lieux et des types d'encadrement spécifiques.



Nombre de licenciés en handisport

40 jeunes



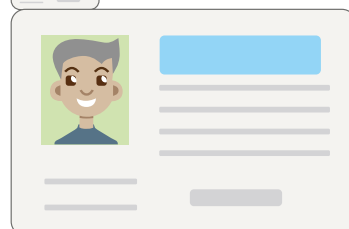
27

137 séniors



21

19



110

Toutefois, la mobilité reste un frein important à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Les déplacements demandent souvent l'intervention d'un tiers, famille ou éducateur, pour les personnes hébergées en institutions spécialisées.

Depuis quelques années, l'offre spécialisée s'est développée mais également l'ouverture des clubs vers la proposition de sections dédiées et adaptées aux personnes en situation de handicap. Ce phénomène est à relier aux orientations ministérielles, aux volontés des collectivités territoriales ainsi qu'aux démarches proactives des comités départementaux. Cette volonté positive pour l'accès au sport des publics handicapés mérite toutefois une attention particulière pour éviter la multiplication des clubs proposant la même activité et ainsi gagner en cohérence. L'investissement est ra-

pidement coûteux : mise en accessibilité, formation des intervenants, matériels adaptés, etc. Une réflexion sur la mutualisation des moyens humains, matériels, administratifs est donc nécessaire. Le rapprochement entre les clubs spécialisés et les autres est une piste intéressante qui tend à se développer, permettant par ailleurs, d'offrir aux personnes en situation de handicap de bonnes conditions d'entraînement, des partenaires de bon niveau et de favoriser le lien social.

Enfin, malgré un développement de l'offre, le sport dédié aux personnes en situation de handicap et notamment le sport adapté est confronté au manque de moyens humains. La diminution de l'engagement bénévole doublé du besoin de compétences spécifiques, contraint fortement la pratique des personnes dont le handicap nécessite un accompagnement humain.

ZOOM SUR CLÉMENT COLOMBY

Un champion de haut niveau

Clément Colomy est un sportif au palmarès impressionnant. À 27 ans, il a été médaillé plusieurs fois aux Championnats du Monde et d'Europe dans deux disciplines : en natation et en ski nordique !

Athlète trisomique, il fait partie de l'Équipe de France de ski nordique sport adapté et de l'Équipe de France de natation Trisomie 21 au sein de la Fédération Française de Sport Adapté. Clément est reconnu sportif de haut niveau, inscrit sur les listes ministérielles.

Il habite Eybens et s'entraîne pour la natation à Échirrolles au Nautic Club Alpes 38 et de l'Amicale laïque Échirrolles sport adapté. Pour le ski nordique, il s'entraîne au sein du club Eybens sport adapté Grenoble-Alpes Métropole Isère en partenariat avec le club ski nordique Belledonne Chamrousse.



Clément Colomy avec Laura Flessel, Ministre des Sports à l'occasion des Championnats d'Europe de 2017 à Paris-Bobigny où Clément a été, sur plusieurs courses, Champion d'Europe.

Voici un aperçu de son palmarès :

En natation

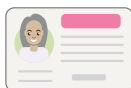
- > Champion du Monde du 4x25 m 4 nages aux Championnats du Monde (2014)
- > Champion d'Europe du 200 m nage libre, du 4 x 100 m 4 nages, ainsi que du 400 m nage libre (2017)
- > Champion d'Europe du 4x25 m nage libre et du 4x25 m 4 nages aux Championnats d'Europe (2015)
- > Vice-champion d'Europe du 25 m nage libre et du 4x50 m 4 nages aux Championnats d'Europe (2015)
- > Membre de l'Équipe recordman d'Europe du 4x25 m 4 nages et du 4x25 m nage libre

En ski

- Participation à 5 championnats du Monde de ski nordique INAS (International Association Sport for para-athlètes with intellectual disability) (tout handicap confondus) de 2011 à 2015 : France, Turquie, Turquie, Estonie, Suède.
- > Champion du monde du 5 km classique et du 5 km skating aux Championnats du Monde de ski nordique SUDS (Sports Union Down Syndrome) en 2015 et 2016.

Nombre de licenciés en sport adapté

59 jeunes



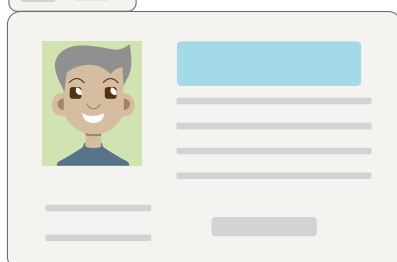
56

226 adultes



25

34



170



2^{ème} PARTIE

Le sport porteur de valeurs... mais aussi d'inégalités

Pourquoi faire du sport ? Pour se sentir bien, pour se dépasser, pour se détendre, pour faire des rencontres... Si l'activité physique a un sens pour chacun d'entre nous, individuellement, elle est aussi porteuse de sens pour la société dans son ensemble. Santé / bien-être, éducation et cohésion sociale sont au cœur des politiques sportives.

SANTÉ, ÉDUCATION ET COHÉSION SOCIALE : LE SPORT SOLUTION AUX MAUX DE LA SOCIÉTÉ ?

LE SPORT, C'EST LA SANTÉ !

Dans le rapport de la Commission sur « la mesure des performances économiques et du progrès social » dirigé par Stiglitz, Sen et Fitoussi en 2009, la santé apparaît au premier rang des facteurs subjectifs et objectifs de qualité de vie. « La santé est un élément de base déterminant à la fois la durée et la qualité de vie ».

Sport et santé : le croisement de ces champs d'observation paraît évident aujourd'hui tant les bienfaits de la pratique sportive sur la santé et le bien-être à court, moyen et long termes sont mis en avant, confirmés par les scientifiques d'une part, et portés par les discours des acteurs publics, privés, des citoyens eux-mêmes et des campagnes de communication, d'autre part. Une étude d'Eurobaromètre datant de 2014 montre que 55 % des Français déclarent faire du sport pour des raisons de santé ou de forme.

C'est à deux niveaux que la pratique sportive intervient positivement : en tant qu'**outil de prévention** pour limiter la prise de poids, prévenir les maladies cardiovasculaires, réduire le risque d'apparition des cancers ou encore préserver la santé mentale (INSERM, 2008) mais également de **réparation**, dans le cadre de la prise en charge des pathologies, notamment au long cours, ainsi que suite à un accident. Plus globalement, elle est identifiée comme **facteur de bien-être physique et psychique**, s'inscrivant donc pleinement dans la définition de la santé portée par l'OMS depuis 1946.

Ainsi, en tant qu'**outil de prévention**, des recommandations internationales récentes définissent les niveaux d'activité physique bénéfiques pour la santé :



PRÉVENTION

Pour aller bien

Les bénéfices du sport sur la santé

> **Pour les adultes de 18 à 65 ans** : une activité endurante d'intensité modérée d'une durée minimale de 30 minutes, 5 jours par semaine, ou une activité d'intensité élevée pendant 20 minutes, 3 jours par semaine.

> **Pour les adultes âgés de 65 ans et plus** : mêmes recommandations, mais en adaptant l'activité aux possibilités des personnes (une activité d'intensité modérée pouvant pour certains, correspondre à une marche normale et pour d'autres, à une marche rapide) et en diversifiant les activités : endurance, équilibre, souplesse, renforcement musculaire, etc.

> **Pour les enfants** : les données ne permettent pas d'établir avec précision la quantité et le type d'activité nécessaire, mais un minimum de 60 minutes par jour d'activités d'intensité modérée voire élevée apparaît souhaitable, sous forme de sport, de jeux ou d'activités de la vie quotidienne.



RÉPARATION

Pour se soigner ou se remettre

Si les enjeux de santé associés à l'activité physique sont majeurs pour tous les publics, ils revêtent une dimension particulière lorsque l'on passe d'un **objectif de prévention** à un **objectif de réparation**. En effet, l'activité physique est reconnue comme un élément de prise en charge médicale à part entière, participant directement à améliorer l'état de santé ou créant les conditions d'un mieux-être global nécessaire à la guérison.

LES BÉNÉFICES DU SPORT SUR LA SANTÉ : L'ANALYSE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

De nombreuses études scientifiques ont mis en évidence, dès les années 1950, les effets positifs de l'activité physique, au sens large du terme, et englobant donc la pratique sportive, sur la mortalité prématurée, toutes causes confondues. C'est notamment le cas pour les maladies cardiovasculaires : le sport agit sur les facteurs de risque (contrôle de la surcharge pondérale, sevrage du tabagisme, réduction de la pression artérielle, etc.). « Même pratiquée en quantité modérée, l'activité physique s'accompagne d'un bénéfice substantiel en termes de santé. »

L'activité physique agit également sur l'appareil musculo-squelettique, permettant, à tout âge, le renforcement musculaire et la formation du tissu osseux. À ce titre, l'activité physique joue donc un rôle central dans l'acquisition du capital osseux chez les enfants pré-pubères, au cours de la période de croissance, ou dans le maintien de la masse osseuse, notamment chez les femmes, à la suite de la ménopause. « Les femmes qui marchent au moins 4h par semaine ont un risque de fracture du col du fémur diminué de 40 % par rapport aux femmes sédentaires marchant moins d'1 heure par semaine. »

Enfin, les effets sur le bien-être et la qualité de vie sont également soulignés par les études scientifiques. Chez les enfants et adolescents, il s'agit notamment de favoriser l'investissement scolaire et social et de développer l'attention, les facultés d'adaptation et l'estime de soi. Chez les personnes de 55-75 ans sans pathologie, l'activité physique régulière impacte positivement le sentiment de compétence et réduit l'anxiété. Puis, au cours de l'avancée en âge, les enjeux sont de maintenir l'autonomie, l'indépendance et donc la qualité de vie. « L'activité physique réduit l'anxiété de la population générale adulte et diminue le niveau de dépression de populations très diverses. »



POINT D'ACTU

Le sport sur ordonnance possible depuis le 1^{er} mars 2017

Le décret qui permet désormais aux médecins de prescrire du sport à leurs patients souffrant d'une affection de longue durée vient renforcer la reconnaissance thérapeutique du sport. La prescription est possible mais les effets risquent d'être limités car aucune prise en charge n'est prévue par l'Assurance maladie.





RENCONTRE avec le Docteur Gabelle-Flandrin,
Oncologue-Radiothérapeute, adjointe chef de pôle cancérologie,
co-responsable du centre de cancérologie de la femme,
CHU de Grenoble, présidente de l'association CAMI

Quel rôle le sport peut-il jouer dans la prise en charge des cancers et les processus de rémission ?

" Dans le champ de l'oncologie, comme dans d'autres d'ailleurs, nous pensons qu'il existe d'autres traitements que les médicaments. Nous encourageons donc fortement à pratiquer une activité physique. Ce n'est pas une prescription au sens propre du terme, mais une proposition systématique. Depuis un an, un bilan d'activité physique est réalisé pour tous les patients par une kinésithérapeute, et il est l'occasion de donner des conseils et de sensibiliser.

C'est une démarche que je soutiens fortement pour plusieurs raisons : c'est d'abord se faire plaisir, mobiliser son énergie, se découvrir, ne pas se sentir malade, se dépasser et donc se redonner confiance. C'est aussi une approche du soin qui mobilise le patient, il devient acteur, collaborateur thérapeutique.

D'un point de vue plus directement médical, le bénéfice sur les douleurs est important et le vécu de la maladie amélioré. L'activité physique a également des effets positifs sur le poids, la prise de poids constituant une problématique notamment post traitement.

Enfin, l'activité sportive est facteur de lien social, c'est un encouragement à sortir, ce dont les patients souffrant de cancers ont besoin.

Le sport est un tout, et c'est comme cela qu'il faut le voir. Les bénéfices directs sur la santé sont réels, mais il ne faut pas s'en priver également comme médiateur pour plein d'autres choses ! De plus, l'intégration de l'activité physique dans les programmes de soin est un vrai levier de santé publique et permet de dédramatiser la prise en charge des cancers."

Comment ces propositions d'intégration de l'activité physique dans le processus de soin sont-elles reçues par les patients ?

" Pour l'instant, cette proposition est surtout bien reçue par les femmes qui souffrent d'un cancer du sein. Les hommes ont plus de réticences à pratiquer dans le cadre d'une association sportive dédiée aux personnes souffrant de cancers.

Du côté des femmes, environ 30 % s'investissent dès le démarrage de la prise en charge. Certaines y viennent plus tard dans le processus de soin. Mais globalement les gens sont de plus en plus acquis à la pratique sportive, surtout à Grenoble. Nous sommes sur un territoire assez sportif avec beaucoup de gens qui se déplacent à vélo. Mais attention, il ne faut pas oublier que certaines populations sont éloignées de ce mode de vie. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui n'ont pas accès à l'information préventive relative aux cancers, aux conseils en matière d'alimentation, qui ne pratiquent pas d'activité physique régulière et qui ont un mode de vie très sédentaire.

Même si le fait d'estampiller l'offre d'activité physique « médicale » affirme un rôle thérapeutique, cela ne suffit pas. Pour ceux qui n'accrochent pas, c'est peut-être qu'on n'a pas su leur proposer quelque chose d'adapté, il faut que la palette soit large. En tout cas, changer les comportements vis-à-vis de la sédentarité est un enjeu important pour la médecine actuelle !"



Des bénéfiques mais aussi des risques

Dernier point sur la relation entre sport et santé : la question du **risque lié soit à une pratique inadaptée soit à une pratique excessive**. L'INSERM souligne que les conséquences sont variables (type et gravité) selon la discipline sportive pratiquée, l'âge et les conditions de pratique. Les principaux champs d'attention sont les traumatismes, notamment chez les enfants en croissance, les addictions, et l'arthrose résultant d'une pratique sportive intensive.



RENCONTRE avec le Docteur Guinot, responsable de l'antenne médicale de prévention du dopage Rhône-Alpes, unité médicale sports & pathologies, clinique de physiologie, sommeil, exercice, pôle cardiovasculaire et thorax, CHU de Grenoble

S'il est admis que la pratique sportive a des effets globalement positifs sur la santé, quels peuvent en être les risques ?

" Les risques sont liés à l'effet dose/réponse dans les cas où la pratique n'est pas adaptée aux possibilités de l'individu ou dans les cas où la pratique devient trop intensive.

Dans le cas de l'inadaptation, outre les traumatismes, le principal risque est cardiovasculaire et concerne des personnes qui ont des pathologies cardiaques non identifiées ou des publics qui avancent en âge. Les hommes de plus de 40 ans sont les plus exposés. Le territoire grenoblois est particulièrement concerné dans la mesure où l'environnement naturel favorise la pratique et où il est observé une activité de montagne importante chez les publics séniors voire âgés. Notre service propose donc des tests d'effort pour des personnes orientées par un médecin généraliste ou un cardiologue. Nous recevons ainsi environ 150 personnes par an mais nous pourrions sans doute développer l'activité en relayant l'information au plus proche des pratiquants, dans les associations et clubs sportifs.

Pour ce qui est de la dérive vers une pratique trop intensive, trois comportements à risques sont identifiés :

> l'addiction comportementale (dépendance à l'activité sportive, conduite alimentaire restrictive, etc.) pouvant générer des conséquences professionnelles, familiales et sociales importantes. Les disciplines les plus exposées sont les sports d'endurance ainsi que ceux à visée esthétiques tels que la gymnastique ou le patinage. Une prévention accrue est réalisée en direction des jeunes sportifs de haut niveau mais pour l'instant il y a un vrai déficit chez les autres publics. Nous n'avons pas les moyens de voir tous les autres jeunes mais les risques sont importants.

> l'alcoolisation et la prise de stupéfiants pour faire face au stress généré par la pratique sportive de haut niveau. Les jeux en ligne et jeux d'argent peuvent également faire partie des moyens utilisés par les jeunes pour faire retomber la pression. Ces pratiques sont particulièrement difficiles à mesurer et à accompagner pour les spécialistes des risques liés au sport car le lien avec la pratique sportive est rarement établi.

> le dopage ou la « conduite dopante », c'est-à-dire, au-delà du cadre juridique de la compétition, les aides qui permettent de pallier une déficience ou d'améliorer les performances sans prescription médicalement justifiée. Le dopage est une problématique mal connue : qui ? combien ? comment ? Les risques directs identifiés sont ceux liés à la toxicité des produits et aux effets indésirables de l'automédication. Les dérives comportementales ainsi que les trafics illégaux de produits dopants font également partie des conséquences du phénomène.

Depuis 2001, nous avons une action clairement identifiée sur ce volet avec le suivi de personnes qui ont fait l'objet d'un contrôle ou qui ont des problèmes de consommation ; une mission de prévention auprès des sportifs, des structures sportives, et des professionnels de santé ; ainsi qu'une mission de recherche. À noter également que le CHU est également plateforme régionale de lutte contre le dopage."





UN INVESTISSEMENT DE LONGUE DATE DANS LE SPORT COMME VECTEUR D'ÉDUCATION ET DE COHÉSION SOCIALE

Le code du sport déclare dans son premier article que « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. Aussi, la promotion et le développement des activités physiques pour tous sont d'intérêt général ».

Que ce soit au sein de l'Éducation nationale qui assure un enseignement physique et sportif à tous tout au long de la scolarité, ou par le biais de la politique de la ville permettant de soutenir des projets sportifs au sein des quartiers populaires, on comprend que le sport est un outil essentiel tant pour le développement individuel que pour la cohésion de la société.



L'école

Premier lieu d'éducation au sport



RENCONTRE avec
l'Éducation Nationale :

2 conseillers pédagogiques 1^{er} degré
et 1 conseiller pédagogique 2nd degré

Pourquoi développe-t-on le sport à l'école ?

" Dans le domaine scolaire, l'activité sportive porte un objectif affirmé : l'éducation de l'élève. Pour chaque activité, on se pose la question suivante : « en quoi cette activité contribue à l'éducation de l'élève, l'apprentissage de sa vie future ? » Ce n'est donc pas la même entrée que celle du monde fédéral. La pratique sportive s'organise en relation forte avec le reste des apprentissages et dans un socle commun de connaissances, culture et compétences.

On parle d'éducation physique et sportive (EPS). Le terme est justifié car il s'agit de passer par le corps pour aller vers la santé, la citoyenneté, l'autonomie, la responsabilité, le respect, etc.

À ces éléments s'ajoutent, notamment en territoire urbain mixte socialement, une volonté d'ouverture et un objectif de découverte visant à amener les élèves vers une pratique régulière en dehors du temps scolaire. Pour les établissements scolaires situés en quartiers populaires, mais également pour les lycées professionnels, cet objectif est majeur. La programmation des activités peut être un peu différente, cherchant à motiver les élèves, à favoriser les découvertes, à sortir de l'environnement de proximité et du quartier, etc.

Comment évolue l'éducation physique et sportive proposée aux enfants au cours de leur scolarité ?

L'activité sportive en milieu scolaire s'organise par champs



d'apprentissage avec une continuité qui va de la maternelle à la fin du collège et une homogénéité sur l'ensemble du territoire national. Quatre domaines sont identifiés :

- > La performance (ex : athlétisme)
- > Le déplacement en milieux et environnements variés (ex : course d'orientation)
- > L'expression, esthétique / artistique (ex : danse, cirque)
- > La coopération / opposition (ex : sports de combat, sports de raquette).

Au 1^{er} degré, la pratique sportive est très dépendante des compétences et aptitudes de l'enseignant ainsi que des moyens et installations à disposition. À partir du 2nd degré, chaque établissement scolaire élabore un projet d'établissement et met en place les activités « support » pour atteindre les objectifs mentionnés dans ce projet.

Volume horaire pratiqué selon les niveaux :

- > Au 1^{er} degré : 108 heures (soit 3h d'EPS / semaine)
- > En 6^{ème} : 4h/semaine
- > À partir de la 5^{ème} : 3h / semaine
- > Au lycée : 2h / semaine

Y'a-t-il des spécificités propres au territoire grenoblois ?

Le premier concerne l'environnement naturel du territoire qui est nécessairement présent dans les choix réalisés par l'institution, les établissements scolaires et les enseignants. Avec la

proximité de la montagne, les activités de pleine nature sont régulières dès le 1^{er} degré : escalade, course d'orientation, ski, etc. Au lycée, la liste des activités nationales est complétée par 5 activités académiques que sont le ski, le ski de fond, la course tout terrain, le VTT et les boules. Les élèves ont la possibilité de choisir une de ces activités qui fera partie des trois présentées au baccalauréat. À noter que le rugby est également développé sur le territoire. Mais ces ambitions se heurtent souvent aux moyens, tant humains que matériels ou logistiques, disponibles dans chaque établissement.

Un deuxième élément important est l'investissement historique de l'action publique territoriale en matière de sport et notamment d'EPS en milieu scolaire. En effet, Grenoble et plusieurs communes de la 1^{ère} couronne font partie des premières villes au niveau national (après Paris) à avoir mis à disposition des établissements du 1^{er} degré, des intervenant EPS appelés "éducateurs territoriaux en activités physiques et sportives". Outre une prise en compte affirmée de l'importance de la pratique sportive en milieu scolaire, cet investissement favorise l'effectivité des heures dédiées à l'EPS et une certaine équité entre écoles publiques.

Troisièmement, la partie urbaine du territoire grenoblois bénéficie de nombreuses installations sportives. Toutefois, celles-ci sont très utilisées (nombreux établissements scolaires, associations, événementiels, etc.) les possibilités d'accès pour les scolaires sont donc limitées. Un engorgement des gymnases est constaté en période hivernale lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas la pratique en extérieur ou lors des alertes pollution. Cette situation demande de trouver des alternatives telles que le partage des salles de gymnases, ou des couloirs de piscine.

Enfin, en ce qui concerne le public, le territoire se caractérise par une partie de la population très attachée à la pratique sportive et donc en demande forte d'activités mais également de sécurité, en lien avec une bonne connaissance des milieux montagnards. À titre d'exemple, l'UNSS regroupe plus

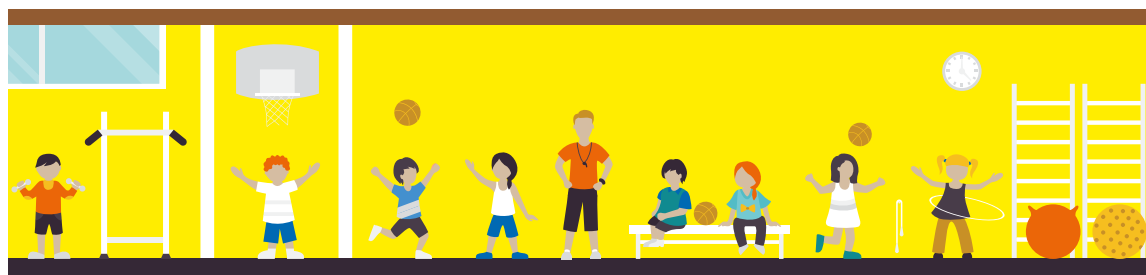
de 21000 licenciés dans le département, un effectif particulièrement important au regard d'autres territoires. À l'inverse, une autre partie de la population est plus éloignée de la pratique sportive régulière, voire exclue lorsque l'on s'intéresse aux pratiques de montagne. Le clivage est fort, et nombreux sont les enfants et jeunes du territoire qui ne sont jamais allés en montagne.

Quelles évolutions remarquez-vous dans les comportements sportifs des élèves ?

Plusieurs points attirent notre attention à l'heure actuelle. Le premier concerne la pratique féminine qui reste très en deçà de celle des garçons. Cela se traduit notamment par une plus faible fréquentation de l'offre UCEP et UNSS par les filles (plus de 60 % des licenciés de l'UNSS sont de sexe masculin) mais également par une moindre implication de ce public dans les pratiques en milieux scolaires, à partir du CM2 notamment et de façon plus prononcée dans les milieux défavorisés (dispense de piscine, absences, etc.).

Un autre constat est celui de la montée des comportements « consuméristes ». Ce phénomène n'est pas propre au territoire mais bien lié aux évolutions de la société. Il se traduit notamment par l'augmentation des certificats médicaux de complaisance. Toutefois, on soulignera que le territoire est relativement peu concerné et ce pour deux raisons : les nouveaux certificats demandent de préciser le mouvement d'inaptitude afin que l'enseignant puisse proposer des activités adaptées et la culture sportive du territoire est globalement partagée par les parents.

En troisième lieu, le clivage entre les enfants et jeunes qui évoluent dans un milieu « culturellement sportif » et ceux issus de milieux défavorisés et/ou vivant en quartier prioritaire semble s'accroître. Ces derniers sont, pour certains, très peu habitués à la pratique sportive ce qui peut impacter leur développement psychomoteur.



DU SPORT POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans le domaine du sport, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de l'Isère organise les certifications relatives aux sports de montagne en Rhône Alpes. Dans ce secteur, notamment en ski alpin pour lequel 400 diplômes sont délivrés chaque année par la DDCS, la totalité des jeunes qualifiés trouve un emploi saisonnier. Cela permet de lutter contre l'exode rural montagnard et d'insérer socialement des jeunes souvent en difficulté.

Par ailleurs, une action d'insertion sociale et professionnelle spécifique a été mise en place depuis 2013 avec l'ERFAN (École de formation régionale de formation aux activités de natation). Elle est destinée à des jeunes issus des quartiers populaires et en rupture scolaire pour leur permettre d'obtenir le BNSSA (Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique).

Le sport pour tous

un volontarisme des territoires et des individus :
des exemples de dispositifs grenoblois et martinérois

« JEUNES EN MONTAGNE », UN DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA MONTAGNE POUR TOUS

Source : rapport d'activité 2015 de la mission Montagne de la Ville de Grenoble

Depuis 2003, la Ville de Grenoble porte le dispositif « Jeunes en montagne » qui favorise la découverte des richesses et valeurs de la montagne par des publics jeunes, pour une part éloignés des pratiques de montagne.

Des sorties en montagne sont organisées en partenariat avec des établissements scolaires et associations socioculturelles. Ces sorties en milieu naturel, exigeantes, sont l'occasion d'un apprentissage du respect de la nature et de l'autre, du dépassement de soi dans l'effort, de l'autonomie et la solidarité. Ce dispositif porte donc un double enjeu : s'inscrire dans la valorisation de l'environnement naturel

du territoire grenoblois et favoriser l'accessibilité de pratiques sportives spécifiques, souvent socialement marquée. Lors de la saison hivernale 2014/2015, 142 sorties (cascade de glace, raquettes, via ferrata, randonnées pédestres, courses en montagne, VTT, etc.) ont été organisées en lien avec 22 structures partenaires et pour 276 jeunes. On notera que parmi les structures partenaires plusieurs se situent sur des territoires où la pratique de la montagne est relativement rare en famille : Maison de l'enfance Teisseire, Maison pour tous Saint-Laurent, MJC Prémol, MJC Bajatière, Maison de l'enfance Prémol, Maison de l'enfance Bachelard ou encore le CODASE.



« MISSION SPORT ET QUARTIER », LE SPORT AU PLUS PROCHE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Source : entretiens et rapport d'activité de la mission sport et quartiers de la ville de Grenoble

La mission sport et quartier est née au début des années 2000, en faveur d'une animation sportive de proximité. Partant d'un constat (le sport est un outil pertinent de socialisation, d'éducation voire de prévention de la délinquance), elle s'adresse aux enfants et aux jeunes principalement, avec plusieurs intuitions :

- > cette présence adulte dans les quartiers populaires permet de réinvestir les lieux en amenant de la règle, du cadre
- > le sport favorise les échanges, les contacts pédagogiques
- > les propositions très variées, sports co, de raquette, nouvelles tendances... permettent de dépasser les envies ex-

primées habituellement (très orientées futsal) et d'éviter un enfermement des pratiques.

Les outils mobilisés sont divers : activités régulières encadrées au sein des équipements de proximité, activités libres en cœur de quartier (caravane des sports), stages et animations en période de vacances scolaires, événements inter-quartiers, foyers sportifs ouverts avec présence libre, etc. La mission sport et quartiers accompagne également les associations sportives des quartiers par de l'aide à la professionnalisation.

Deux enjeux majeurs sont relevés : la pratique sportive chez les publics féminins et celle des jeunes de 15-20 ans, qui tend à se réduire.



L'OFFRE SPORTIVE MUNICIPALE : UN ENJEU DU SPORT POUR TOUS

Source : entretiens menés avec les Directions des sports de Grenoble et Saint-Martin-d'Hères et des données de la Plateforme des familles de Grenoble

Plusieurs communes de la métropole, Grenoble et sa 1^{ère} couronne notamment, proposent des activités physiques et sportives diverses aux enfants (principalement aux 6-12 ans) et adultes.

Pour les enfants, il s'agit de favoriser la découverte d'activités, l'intérêt pour la pratique sportive, ainsi que le développement d'une certaine rigueur et hygiène de vie, sans recherche d'approfondissement ni de performance. L'offre se positionne en tant que passerelle entre le sport scolaire et le sport en clubs et associations qui demande davantage d'engagement et d'investissement. De fait, le turn-over est assez important. Les activités sont proposées sur les temps extrascolaires, c'est-à-dire le mercredi après-midi, le soir après 17h et pendant les vacances scolaires sous forme de stages.

Pour les adultes, l'objectif est moins la découverte que le maintien d'une activité sportive régulière à visée de plaisir, équilibre personnel, santé et bien-être. Une attention particulière est portée aux séniors avec des propositions ayant pour objectif de repousser la diminution des capacités motrices. Malgré un positionnement en tant

qu'offre passerelle, la fidélisation est plus forte que chez les enfants, la pratique des adultes étant motivée par les liens tissés avec l'encadrement et la proximité du domicile ou du lieu de travail.

On soulignera chez les enfants comme chez les adultes, une très forte demande : elle s'explique par les tarifs appliqués en fonction du quotient familial et donc accessibles à tous, les objectifs affichés et la qualité de l'encadrement.

À titre d'exemple, les données de la Plateforme des familles renseignent sur le nombre de pratiquants concernés sur l'année scolaire 2015/2016. Les activités proposées sont diverses : baby-gym, athlétisme, badminton, danse, natation, natation synchronisée, escalade, escrime, judo et VTT pour les enfants ; plusieurs activités aquatiques, de fitness ainsi que gymnastique d'entretien, badminton, self defense, escalade, zumba et yoga pour les adultes. Chaque semestre, ce sont plus de 500 enfants et 1000 adultes qui pratiquent une activité hebdomadaire. À ces inscriptions s'ajoutent les personnes qui fréquentent les stages proposés lors des vacances scolaires, soit plus de 950 enfants et un peu moins de 100 adultes. Lors des stages les sports proposés sont un peu différents des activités régulières, par exemple, pour les enfants, l'aventure nordique, le ski alpin, le surf.



LA PRATIQUE SPORTIVE REFLÈTE ENCORE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Riche de son environnement naturel, historiquement et culturellement marqué par la pratique sportive, le territoire grenoblois apparaît globalement acquis à l'activité physique. Néanmoins, cette partie émergée de l'iceberg masque des inégalités réelles dans la pratique et l'accès au sport. Des inégalités entre hommes et femmes et des inégalités territoriales.

Données du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : les Chiffres clés de la Jeunesse – septembre 2016



LES FEMMES EN BAS DU CLASSEMENT DES LICENCIÉS...

Sur le territoire métropolitain, 20 % des personnes de sexe féminin, tous âges confondus, détiennent une licence dans un club sportif contre plus de 38 % des personnes de sexe masculin. **À tous les âges (à l'exception des 60 ans et plus), le taux de licenciés est plus faible chez les femmes que chez les hommes.**

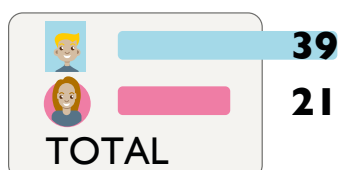
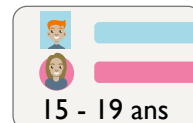
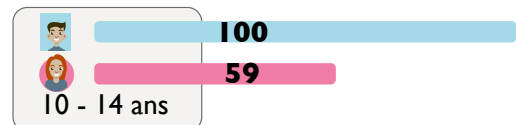
CHIFFRES-CLÉS

1 femme sur 5
licenciée d'un club sportif
sur le territoire métropolitain



L'écart entre les jeunes filles et les jeunes garçons se confirme dès le plus jeune âge avec un taux près de deux fois plus important chez les jeunes garçons de moins de 10 ans et de 10-14 ans.

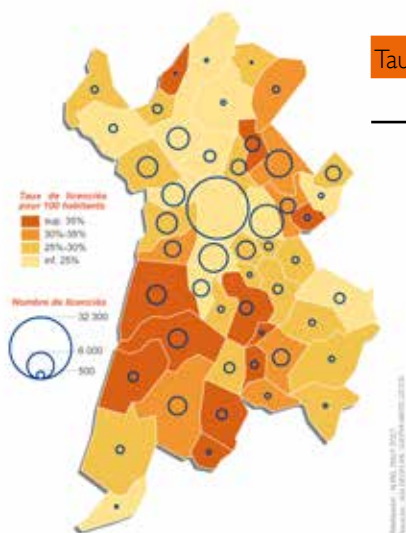
Si l'écart se réduit légèrement chez les 15-19 ans du fait principalement de la place importante occupée par l'Union nationale des sports scolaires (UNSS), il est maximal chez les 20-44 ans. Pourquoi tant de différence ? Cette période de vie est celle où se cumulent activités professionnelles et familiales, limitant le temps dédié au sport pour les 2 sexes... mais largement plus pour les femmes. Avec près d'1h30 par jour dédiées aux tâches domestiques et parentales, le temps disponible pour une activité sportive est nettement plus contraint.



Taux de licenciés par âge et par genre sur la métropole

L'écart entre les femmes et les hommes se réduit plus nettement à partir de 45 ans puis s'inverse à partir de 60 ans, en lien avec l'état de santé plus favorable et l'espérance de vie plus longue des femmes.

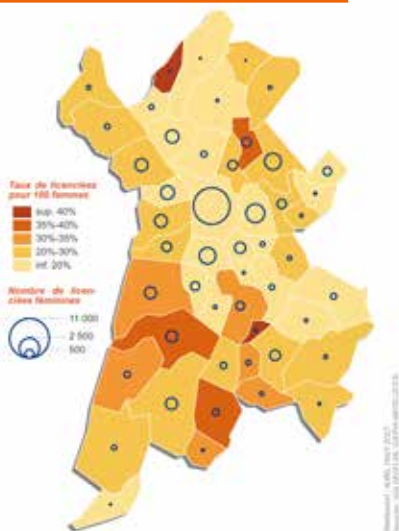
Précision : une même personne peut avoir plusieurs licences (ex : foot, judo, etc.), ce qui explique que l'on puisse arriver à 100 % pour les 10 - 14 ans.



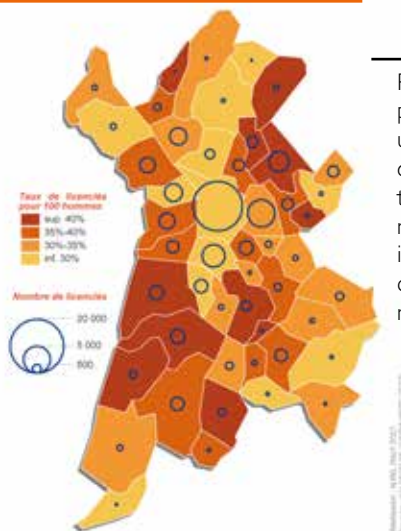
Taux de licenciés pour 100 habitants

Le taux de licenciés sportifs varie fortement selon les communes, de 19 % à Échirolles à 49 % à Coirenc. Il est très lié à la jeunesse et au niveau de vie des habitants, les ménages les plus aisés pouvant plus facilement s'inscrire à plusieurs activités.

Taux de licenciés pour 100 femmes

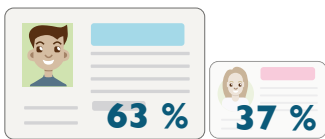


Taux de licenciés pour 100 hommes

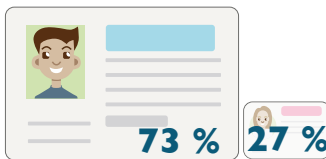


Partout, les hommes prennent davantage une licence sportive que les femmes. Les taux de licences féminines sont les plus importants dans les communes où les taux masculins sont élevés.

Métropole



Quartier prioritaire

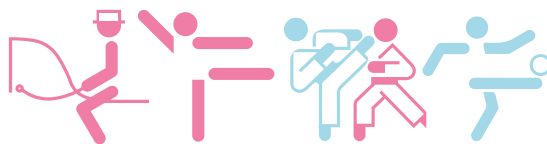


Autre constat fort : la présence du public féminin est plus faible dans les quartiers prioritaires de la métropole que sur l'ensemble du territoire.

Elles sont 37 % à avoir une licence sportive sur l'ensemble du territoire métropolitain et seulement 27, (soit 10 points de moins), dans les quartiers prioritaires.

... DES PRATIQUES SPORTIVES TRÈS GENRÉES

Lorsqu'on analyse les licences sportives, une première différence saute aux yeux : les jeunes filles et les femmes pratiquent principalement des sports individuels et sont très présentes dans les fédérations multisports. Chez les filles de moins de 10 ans, on trouve la gymnastique, l'équitation, le judo-jujitsu. À noter que la « marque alpine du territoire » est visible dès le plus jeune âge, chez les filles comme les garçons, avec une sur-représentation de la fédération française de ski.



Du côté des hommes sur la même tranche d'âge, les sports les plus pratiqués sont le football, le tennis, le rugby, les sports de montagne et les sports de combat.

Second élément, particulièrement important : les femmes – davantage que les hommes - pratiquent hors cadre licencié (et donc hors statistiques locales !) : salle de remise en forme, pratiques autonomes ou dans le cadre de l'offre municipale. Parce qu'elles offrent une souplesse horaire, permettent l'autonomie et sont davantage tournées vers le loisir et la détente que la compétition, ces pratiques attirent particulièrement les

femmes, tenant compte de leurs contraintes, attentes et modes de vie. Autre élément de distinction qui pousserait sans doute vers ces pratiques autonomes : l'impératif social de « beauté » et de « maîtrise du corps » qui s'impose encore davantage aux femmes qu'aux hommes... même si la dernière décennie a vu cette différenciation largement remise en cause.

DISPARITÉS TERRITORIALES : LE DÉFI DE L'ACCESSIBILITÉ SOCIALE

Là encore, la bonne moyenne métropolitaine masque des écarts importants entre communes. Le taux de licenciés sportifs est de 20 % pour Grenoble et la plupart des villes de 1^{ère} couronne et plus de 38 % pour de nombreuses villes de 2^{ème} couronne. Ces écarts s'expliquent notamment par une plus grande présence des populations les plus précaires dans les grandes villes.

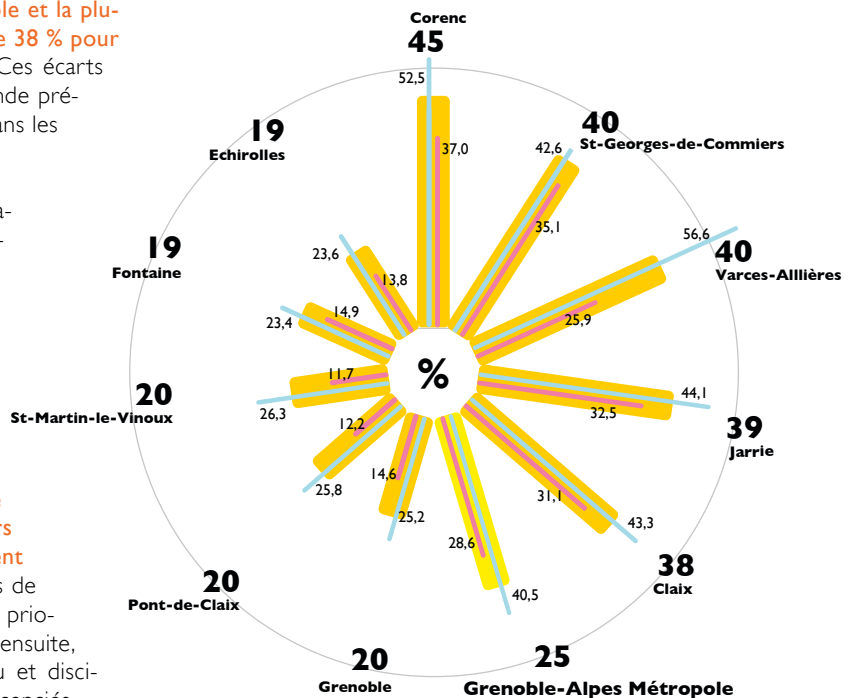
Le lien entre faibles revenus et faible pratique sportive se confirme lorsqu'on observe les quartiers concentrant les publics précaires : le taux de licenciés dans les quartiers prioritaires est de 14 points inférieur à celui de la métropole, traduisant un éloignement de ce type de pratique sportive, expliqué par diverses raisons culturelles, sociales ou financières.

Autre facteur de distinction : le type de sport pratiqué. Les hommes détenteurs d'une licence sportive sont majoritairement footballeurs : la fédération enregistre près de 1300 licenciés résidant dans les quartiers prioritaires du territoire métropolitain, vient ensuite, loin derrière, la fédération de judo-jujitsu et disciplines associées avec un peu plus de 200 licenciés.

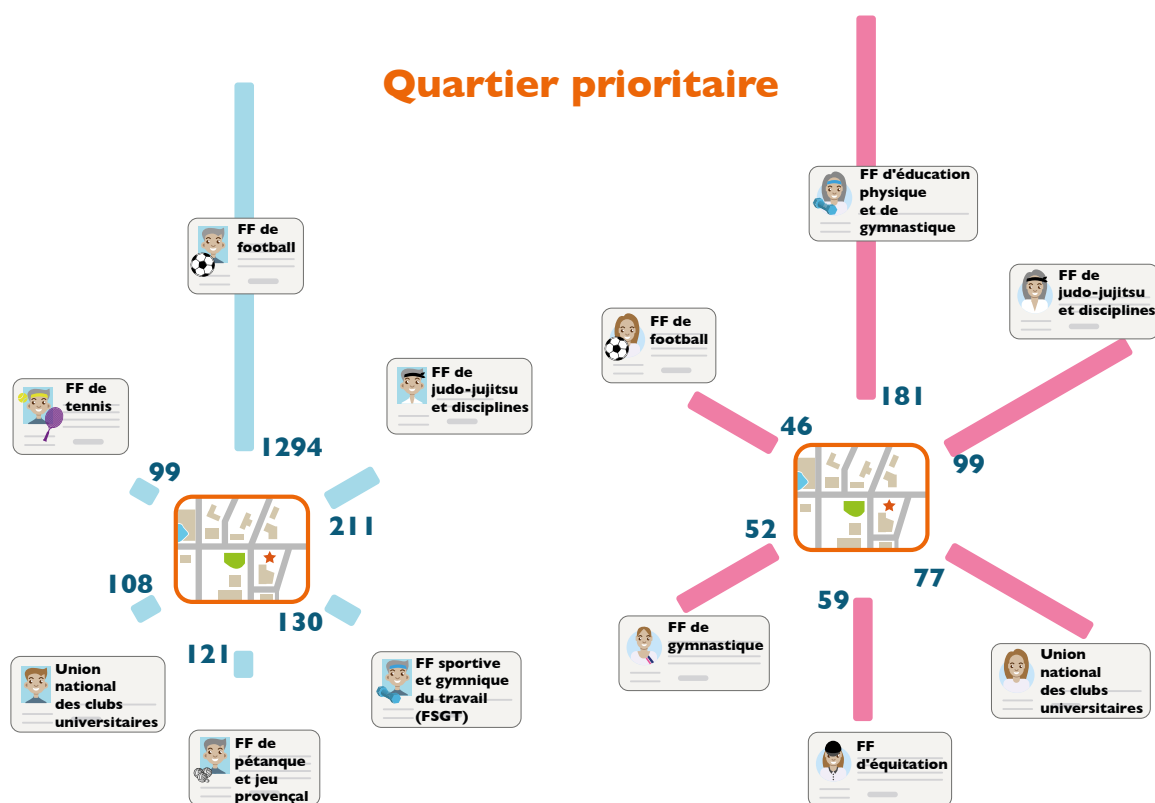
Du côté des femmes, le constat est différent. Il n'y a pas de sport vedette, la répartition des licenciées est plus homogène entre les différentes fédérations : seule la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire compte plus de 100 licenciées, vient ensuite, comme chez les hommes, la fédération de judo-jujitsu et disciplines associées.

Dernière particularité : l'environnement naturel montagnard, la fameuse « marque » du territoire, n'est pas visible dans les TOP 6 masculin et féminin des quartiers prioritaires. Les fédérations de ski, des clubs alpins et de montagne ou encore de montagne et d'escalade, ne font pas recette, confirmant une forme de clivage entre des publics acquis à la pratique de la montagne, et d'autres plus éloignés, pour lesquels la montagne peut paraître comme un milieu contraignant voire hostile ; sans compter leurs coûts financiers importants.

Taux de licenciés par communes



Quartier prioritaire



ZOOM SUR LE SPORT DANS LE CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville, outil encadrant l'intervention dans les quartiers prioritaires, a intégré assez récemment une ligne de financement dédiée au sport. Auparavant, les projets impliquant une pratique sportive étaient plutôt fléchés comme moyens pour prévenir la délinquance, ou pour concourir à la santé. Le choix de distinguer un axe « sport » traduit une attention particulière à sa dimension socio-éducative. Les acteurs associatifs et publics utilisent la discipline sportive pour faire passer des valeurs et faire du lieu avec les familles, les acteurs sociaux, etc.

Autre enjeu fort sur ces territoires : élargir le champ de l'offre et des pratiques afin de toucher davantage de monde. Les propositions visent à favoriser la sortie du quartier et l'ouverture vers d'autres types de disciplines. Une attention particulière est également portée sur les publics plus éloignés comme les jeunes filles.

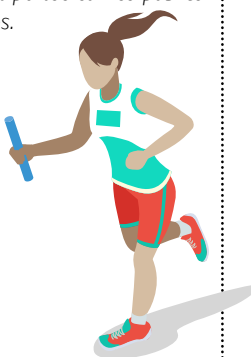


Les Big Bang Ballers : un exemple d'action en direction des filles

Big Bang Ballers - France (BBB) est une association d'éducation par le sport domiciliée à Grenoble.

Les BBB sont partis du *constat sociologique* que, dans les quartiers populaires, les *jeunes filles pratiquaient moins d'activités sportives que la moyenne nationale* – à âge et sexe équivalent – et qu'elles sont davantage *concernées par les problèmes d'obésité*. De fait, elles *investissent peu les infrastructures de proximité et l'espace public*. Ajouté au passage à l'adolescence et ses difficultés dans le rapport au corps et à la confiance en soi, tout est combiné pour rendre particulièrement difficile la pratique sportive des filles.

contrat de VILLE
DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Depuis 3 ans, le programme « *Ramène ta copine²* » illustre la démarche « Big Bang » : les jeunes filles de 10 à 16 ans des quartiers prioritaires y sont invitées pour un cycle de 10 séances autour de sports collectifs, avec ou sans ballon.

La 1^{ère} séance part des besoins et représentations du sport, à partir d'un questionnaire. L'éducateur Big Bang cherche à accrocher les jeunes avec des activités que les filles aiment particulièrement. Au fur et à mesure des séances, il fera découvrir des sports moins « évidents » pour les filles. À la 8^{ème} séance, les garçons sont invités. À la 9^{ème}, une séance mixte est proposée avec un club ou une structure sportive du territoire. Lors de la séance bilan, les jeunes filles évoquent leur ressenti et une suite est imaginée.

² : Lauréat du prix « Fais nous rêver » de l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport en 2014

LE GENRE ET LE TERRITOIRE : UN IMPACT FORT SUR LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES GRENOBLOIS

Contribution de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS)

Contexte : missionnée par la Ville de Grenoble, l'APELS a réalisé une étude sur la pratique sportive des jeunes filles dans la ville de Grenoble. Trois objectifs : vérifier l'existence du décrochage de la pratique sportive sur une tranche d'âge précise, réaliser un état des lieux des motivations des jeunes filles à pratiquer un sport et identifier les freins à la pratique sportive des filles.

L'effet "territoire" chez les filles

L'enquête montre classiquement les inégalités d'accès à la pratique sportive des jeunes sur un territoire donné. Même si le taux de jeunes sportifs est élevé à Grenoble (85 % des répondants), on observe des freins essentiellement liés aux effets de genre (filles VS garçons) et de territoire (quartiers prioritaires ou non).

Les chiffres indiquent même un cumul de handicaps lorsqu'on additionne les variables « sexe » et « territoire ». 77 % des jeunes filles interrogées habitant en quartier prioritaire pratiquent une activité sportive contre 81 % des filles habitant hors des quartiers prioritaires. L'effet territoire est moindre chez les garçons : 89 % de pratiquants en territoire prioritaire contre 91 % en dehors. L'effet « quartier » est donc particulièrement prégnant pour les filles et constitue une variable explicative forte des inégalités d'accès à la pratique sportive sur la ville de Grenoble.

Dans la même logique, les filles dans les quartiers prioritaires ont une pratique différenciée : 68 % d'entre elles font du sport de manière libre ou auto-organisée, alors que l'inscription en clubs ou en associations est plus systématique ailleurs. Enfin, ces jeunes filles se dirigent massivement vers des sports dits « de tradition masculine » comme le football ou la boxe, alors que leurs homologues hors quartier prioritaire se dirigent davantage vers des pratiques « de tradition féminine », comme la danse ou la gymnastique. Les habitants des quartiers prioritaires arriveraient donc à remettre en cause la distinction genrée des sports !

Qui sont ceux qui ne pratiquent pas et comment les inciter ?

Les élèves déclarant ne pas pratiquer d'activité physique se répartissent en 2 catégories :

> Les jeunes sédentaires (49 % des non sportifs) sont des élèves n'ayant jamais pratiqué une activité sportive.

> Les jeunes décrocheurs (51 % des non sportifs) sont des élèves ayant pratiqué dans les deux dernières années mais ayant arrêté aujourd'hui. La moyenne d'âge du décrochage de la pratique sportive chez les interrogés se trouve vers les 12/13 ans.

On observe que, chez les sédentaires comme chez les décrocheurs, l'effet du genre a toute son importance : 71 % des sédentaires sont des filles et 70 % des décrocheurs sont en réalité des décrocheuses.

Par contre, filles ou garçons, sédentaires et décrocheurs, presque tous se déclarent motivés à prendre ou reprendre une activité sportive.

Pour inciter les sédentaires durables et vrais décrocheurs à faire du sport, les leviers suivants ont été mentionnés par les non-sportifs eux-mêmes : pratique sans contrainte (48,8 %) / gratuité (47,6 %) / mobilité (20,7 %) / communication (14,6 %).

La recherche d'une pratique sans contrainte et de mobilité sont plutôt féminines, la gratuité et le manque de connaissance de l'offre (communication) plutôt masculines.

Méthodologie : enquête réalisée sur la base d'un questionnaire en ligne diffusé auprès de l'ensemble des élèves en collège et lycées (publics/privés) de Grenoble (soit 19 établissements, dont 3 en zone prioritaire (Rep ou Rep +) entre avril et juin 2016. Cette enquête a été complétée par des entretiens semi-directifs avec 4 clubs sportifs de la ville qui ont permis d'étayer les résultats obtenus par les élèves: le GUC-JUC (judo), les Grizzlies (baseball/softball), le club de Roller-derby et l'association les Centaures (football américain).

Profil des répondants

2 000
réponses
obtenues



76 %
collégiens donc une
surreprésentation
des 12-15 ans

49 %
de garçons



51 %
de filles



36 %
d'élèves habitant
dans les QPV

64 %
hors des QPV



3^{ème} PARTIE

Un territoire grenoblois riche en ressources sportives

UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE PERFORMANTE

Désormais bien intégré dans nos pratiques quotidiennes, le sport génère de nombreuses dépenses, dans plusieurs domaines : l'encadrement sportif, la construction d'équipements, la consommation d'articles et vêtements spécialisés, l'évènementiel, etc. La filière sportive n'étant pas structurée, la définition de ses contours économiques reste complexe.

≡ L'ÉTAT ET LES MÉNAGES : LES LOCOMOTIVES NATIONALES DU SECTEUR

Le poids du sport dans l'économie nationale française est mesuré par la part de la **Dépense sportive nationale** dans le PIB. Cette part recense l'ensemble de l'effort financier réalisé par les ménages, les entreprises, les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif qui contribuent à la mise en œuvre et au développement de la pratique du sport amateur ou professionnel.

Depuis quelques années, ce sont les **administrations publiques** qui contribuent le plus à la **dépense sportive nationale** avec plus de 18,2 milliards d'euros investis en 2013. C'est le **secteur communal** qui assume désormais la majeure partie des dépenses publiques en faveur du sport avec plus de 12,1 milliards d'euros dépensés en 2013, soit 32 % de la dépense sportive nationale et une augmentation de plus de 4 points depuis 2007. Les communes ont vu leur **niveau d'investissement augmenter** régulièrement, notamment en matière de **construction et d'entretiens d'équipements sportifs**, souvent mis à disposition des écoles gratuitement. De plus, les communes versent fréquemment des **aides aux associations sportives** et apportent leur soutien à l'organisation de **manifestations sportives lo-**

cales. Malgré des difficultés croissantes de financement, le montant total de ces dépenses, en 2013, a crû fortement avec un rebond de 12 %, après une année de croissance plus modérée (+ 5,7 % en 2012). Malgré un contexte économique difficile, **l'État** a tout de même maintenu son effort en faveur du développement des activités physiques et sportives même s'il est passé de 30 % de la dépense sportive nationale en 2012 à 26 % en 2013. L'État finance les **coûts de l'éducation physique et sportive dans les enseignements primaire et secondaire**, mais aussi le **sport de haut niveau** et la **promotion de la pratique sportive pour tous**.

2^{ème} « acheteur » dans le sport : **les ménages**. Leurs dépenses concernent principalement l'achat de licences, d'équipements sportifs et de services et représentent près de **44 % de la dépense sportive nationale**. Malgré quelques fluctuations liées à la crise économique de 2008, les ménages ont finalement retrouvé leur niveau de consommation d'avant la crise. Quant aux **entreprises**, leur niveau de dépenses se maintient à hauteur de **3,3 milliards par an**.

Source : MVJS – chiffres clés du sport 2015

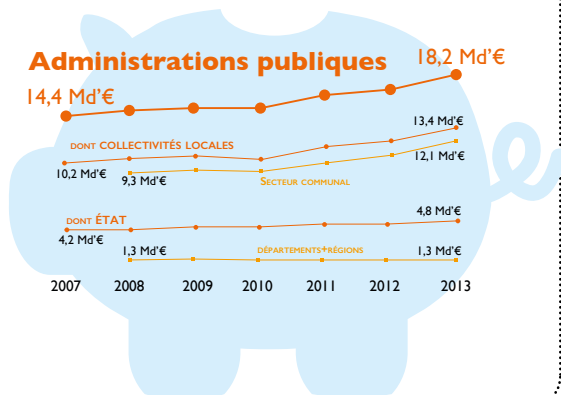
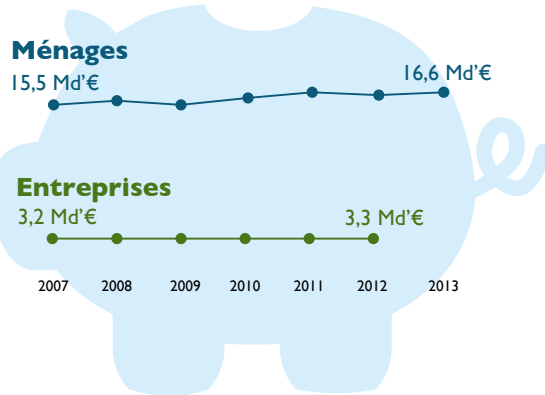
ÉVOLUTION DES DÉPENSES INVESTIES PAR CHAQUE ACTEUR DANS LE DOMAINE DU SPORT (2007-2013)

38,1 milliards d'euros en France en 2013, soit 1,8 % du PIB (valeur 2013) : tel est le poids financier du sport, soit un solide vecteur de développement économique et d'emplois. À ce jour, en France ce sont plus de **237 000 emplois** qui relèvent des « secteurs d'activités caractéristiques du sport » dont 104 000 issus de la sphère publique et 133 000 d'entreprises ou d'associations de droit privé. Le métier qui monte est lié au commerce : **74 000 emplois sont dédiés à la commercialisation de biens ou services spécifiquement liés à la pratique sportive**. Toutefois, faute de données disponibles, tous les secteurs impliqués dans la production de biens n'ont pas été pris en compte, excluant ainsi potentiellement du décompte

davantage d'emplois induits. Néanmoins, l'évolution des emplois salariés du privé montre tout de même une augmentation moyenne de 2,32 % entre 2007 et 2013.

PIB

**Budget sport :
38,1 milliards d'€
1,8 % du PIB**



UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE LOCALE INNOVANTE ET EN FORTE CROISSANCE

Grâce à la proximité d'un environnement naturel privilégié, la filière du sport-montagne s'est largement développée sur le bassin de vie grenoblois : dans le secteur marchand, elle emploie 5 600 salariés et compte 870 établissements. Elle représente 2,4 % des emplois salariés privés de la zone d'emploi de Grenoble (qui intègre le Voironnais, le Grésivaudan et l'Oisans... et ses stations de ski).

Cette filière couvre une grande diversité d'activités que l'on peut regrouper en quatre sous-secteurs relativement équilibrés entre eux (en nombre d'emplois) :

> production industrielle d'équipements de la montagne (télécabines, téléskis, dameuses...) ou du sportif (skis, chaussure, cordes, harnais...). L'emploi y est concentré dans quelques entreprises industrielles à dimension internationale (Poma, Rossignol, Petzl) et quelques PME spécialisées (Sidas, Vertic, Gamesystem...).

> gestion/exploitation des équipements sportifs (remontées mécaniques...) en particulier dans les stations de skis : Deux Alpes Loisirs, SATA Alpes d'Huez, SPL Oz-Vaujany, Régie Remontées mécaniques de Chamrousse sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois saisonniers de la filière.

> commerce (de gros ou de détail) spécialisé dans les articles de sport : ce sous-secteur inclut les nombreux

magasins d'articles de sport (en stations de skis et dans la vallée) mais également les sièges sociaux de Go Sport et de Head Tyrolia sport.

> services dans le domaine du sport : les emplois sont concentrés au trois quart dans les clubs de sport (1200 emplois). Bien que minoritaires, la presse magazine de montagne (Nivéales Media) ou encore la location d'articles de sport illustrent néanmoins la diversité des métiers de services liés au sport.



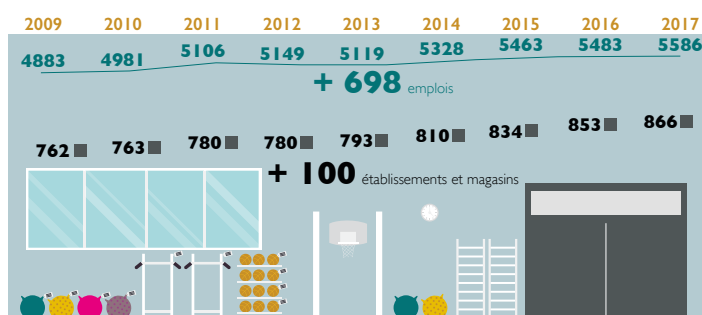
Entre 2010 et 2017, la filière sport de la région grenobloise a connu une forte croissance : +12 % (soit plus de 600 emplois) contre +1,8% sur l'ensemble du secteur marchand. La moitié des emplois créés concerne les services (+300), notamment les clubs de sport (+190) qui connaissent une progression régulière. L'industrie

du sport créé également 250 emplois, ce qui contraste fortement avec le recul du secteur industriel dans son ensemble. Cette embellie est portée par des leaders industriels tels que Petzl ou Poma, mais aussi par les PME innovantes telles que Vertic, Sidas ou Raidlight (racheté par Rossignol en 2016) et par l'arrivée de Time Sport (transféré, en 2016, du Nord Isère sur la région grenobloise suite au rachat par Rossignol). Bien qu'il soit encore difficile de mesurer son impact, la diffusion du numérique dans l'économie concerne également cette filière: de nouveaux acteurs apparaissent tels que des

développeurs d'application logicielle et de plateformes web pour sportifs (randonneurs, cyclistes, skieurs...) ou pour professionnels du tourisme (stations de skis, offices du tourisme...). La région grenobloise a vu ainsi émerger des startups liant sport et numérique telles que : EbikeLabs (vélo électronique connecté), Easy Mountain (application mobile de randonnée), Altamendi (webcam nouvelle génération), X-Gil Lab, Xsalto, Bluecime (solutions en traitement d'images spécialisé pour le loisir de montagne)...

L'ÉCONOMIE DE LA FILIÈRE SPORT EN QUELQUES CHIFFRES

Évolution de la filière sport de 2009 à 2017 dans la zone d'emploi de Grenoble

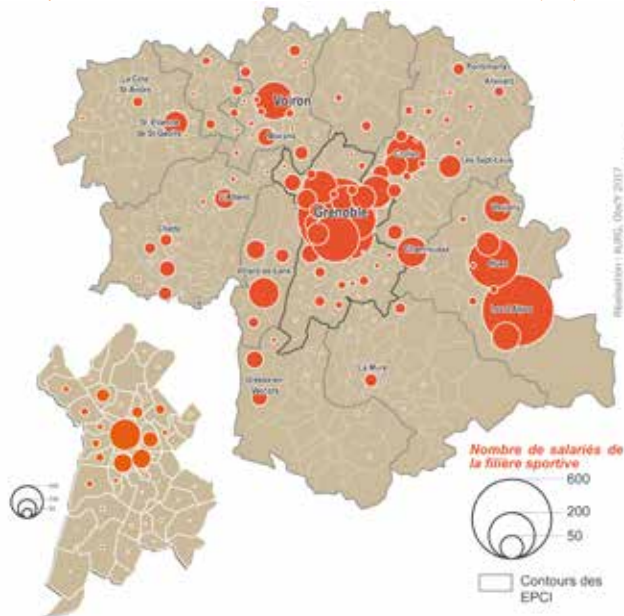


Source : Acoiss-Urssaf, 2008 à 2015

Répartition des emplois salariés de la filière sport en 2015 sur la zone d'emploi de Grenoble

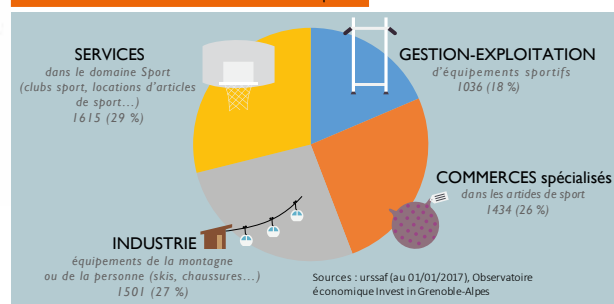
MÉTHODE

Cette source prend en compte les établissements du secteur concurrentiel employant des salariés. Les filières étudiées ont été appréhendées à partir d'une sélection de codes de Nomenclature d'Activités Française (NAF) de l'INSEE.



Source : Acoiss-Urssaf, 2008 à 2015

Répartition de l'emploi salariés privé dans les activités de la filière sport

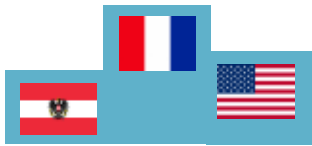


80 % des emplois isérois de la filière sport se situent dans la zone d'emploi de Grenoble.

Au sein de la zone d'emploi, c'est la métropole qui concentre la plus grande partie de la filière sport (39 % des effectifs). Viennent ensuite le pays voironnais (19 %) l'Oisans (16 %) et le Grésivaudan (16 %). Dans la métropole, les clubs de sports et le commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé sont les activités qui concentrent le plus d'emplois alors que dans le pays Voironnais et le Grésivaudan ce sont celles de fabrication d'équipement ou d'articles de sport. Dans l'Oisans, il s'agit des téléphériques et remontées mécaniques.

Le sport dans la métropole grenobloise

Partie 3 : Un territoire grenoblois riche en ressources sportives

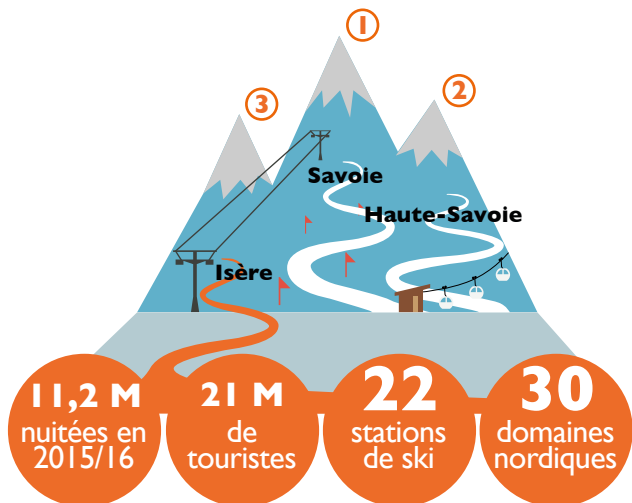


La France

a repris la première place mondiale du classement des domaines skiables devant les États-Unis et l'Autriche.

La Région RA

concentre **85 %** des entreprises françaises du secteur de la filière outdoor avec **328 entreprises** (18 % de ces entreprises se trouvent en Isère). La filière est composée de 74 % de TPE, 24 % de PME et 2 % d'entreprises de taille intermédiaire.



L'Isère,

3^{ème} destination montagne (après la Savoie et la Haute-Savoie).

Les grandes marques du sport sur le territoire grenoblois

3 entreprises industrielles les plus importantes de la filière sport sont nées dans le bassin grenoblois. Elles ont une envergure internationale et une politique pérenne d'investissement en R&D.

PETZL

créée en 1975, installée à Crolles et à Eybens est spécialisée dans la fabrication des harnais de sécurité pour la montagne et l'escalade. Pionnier dans le matériel de spéléologie, Petzl a élargi son activité à d'autres sports de montagne et aux loisirs de plein air. La marque Petzl réalise 80% de son chiffre d'affaires à l'étranger.

POMA

créée en 1936, installée à Voreppe, spécialiste du transport par câble, est présente dans 80 pays. Il y a 4 ans, le groupe a conçu « eezii », un télésiège plus rapide, plus facile à construire et à maintenir, respectueux de l'environnement et plus économique. Une innovation qui a permis de réduire de 20 à 30 % l'impact environnemental grâce à un montage rapide et compact des gares et des pylônes.

ROSSIGNOL

dont le siège social est installé à St-Jean-de-Moirans, est l'un des leaders mondiaux du matériel de sports d'hiver (accessoires, équipements et textiles) pour les marques Dynastar, Look, Lange... En 2016, l'entreprise a racheté TIME SPORT (leader mondial de la pédale de vélo) et RAIDLIGHT.

RaidLight



À SAVOIR

Au sein de la grande région urbaine grenobloise, le Pays Voironnais soutient le développement d'une filière « sport, loisirs, santé, bien-être » pour se positionner comme pôle de référence en matière d'innovations au service des pratiques. Le campus de la Brunerie incarne, sur le territoire, ce soutien. On y trouve, outre un large panel d'équipements sportifs et de services associés, un espace Inolab : 2500 m² de bâtiments tertiaires dédiés à la filière pour la formation, les entreprises les start-up et/ou laboratoires.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LE SECTEUR QUI FAIT VIVRE LE SPORT POUR TOUS

Sources : Données ESEAC / Amélie Artis, Sciences Po Grenoble (données INSEE CLAP 2014)

En France, le sport est le premier secteur investi par les associations avec 16 millions de licenciés, et 26 000 associations sportives. Les structures de l'économie sociale et solidaire dans le domaine du sport et des loisirs sont presque intégralement des associations (99,9 %), seule une part très marginale ayant choisi de

former des coopératives. Sur la métropole, l'ESS représente plus de 80 % des établissements sport/loisirs et 73 % des effectifs salariés et ce, exclusivement dans le domaine associatif.

En 2015, 17,5 % des associations employeuses du territoire sont dédiées au sport (25 % au niveau national).

Comme nous le montre l'analyse des profils types des associations sportives de la métropole, le secteur est marqué par la présence de petites structures, avec une taille moyenne d'environ 3/4 salariés. La part des équivalents temps plein dans les effectifs salariés y est moins importante que dans les établissements hors ESS, et démontre une plus faible distribution des revenus. En résumé, **ce secteur emploie beaucoup de personnes pour seulement quelques heures par semaine et à des taux de rémunération assez faibles.**

Un point positif toutefois du territoire : la répartition plutôt homogène des établissements sports/loisirs sur toute la métropole. Ce qui signifie que la ville centre n'absorbe pas l'ensemble de l'offre et assure une pratique de proximité pour une grande partie des habitants de la métropole. À l'inverse, il y a une plus forte concentration sur Grenoble des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'ESS (type clubs de remise en forme).

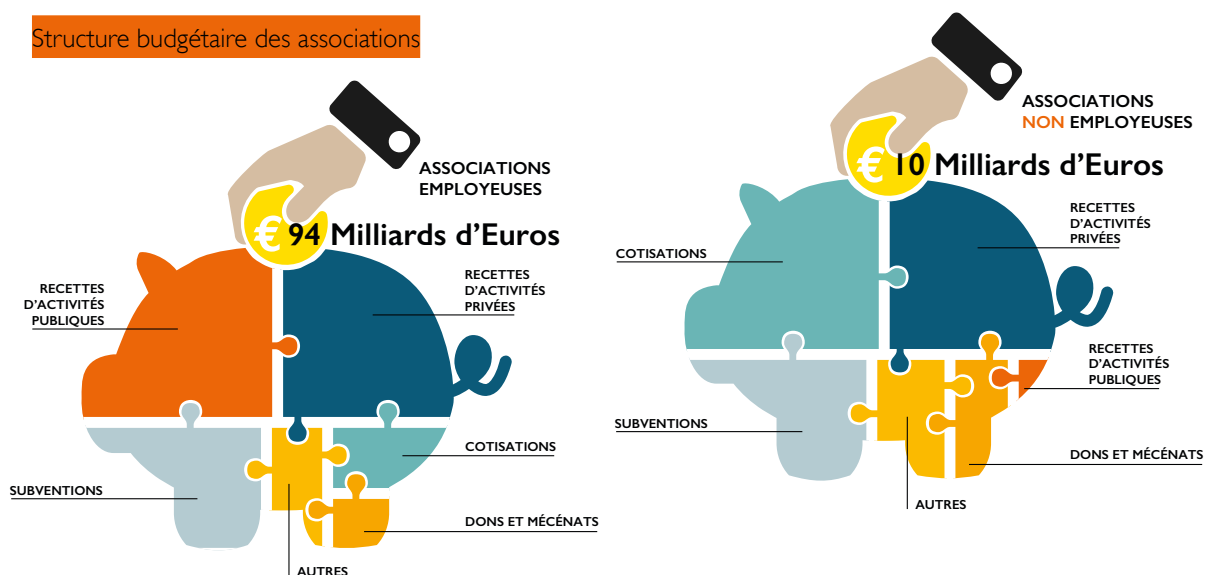
Lorsque les associations se situent dans un secteur non marchand et s'appuient sur un réseau de bénévoles, cela entraîne généralement une pratique du sport plus collective et de loisir pour un public plutôt enfant ou jeune et de proximité. En comparaison par exemple, les clubs de remise en forme, qui se positionnent clairement sur un secteur marchand, vont attirer un public plus adulte et dans une démarche plus individualiste et consumériste.

Au sein de l'ESS, et a fortiori dans le secteur du sport, on retrouve souvent des **activités dites « non marchandes »** qui impliquent que le client ne paie pas l'in-

tégralité du coût réel d'une activité car une partie de ces coûts sont prise en charge soit par les collectivités (à travers les subventions et/ou le prêt d'équipements) mais aussi grâce au **bénévolat**. Au niveau national, au sein du secteur associatif, ce sont les **associations sportives qui mobilisent le plus d'heures de bénévolat** (26 % en 2013), qu'elles soient employeuses ou non, **et seulement 4 % des heures salariées du monde associatif.**

L'ensemble des associations sont actuellement touchées par des coupes budgétaires dues notamment à la baisse des subventions, et à la récente suppression des contrats aidés. Pour y faire face, les associations recherchent de nouveaux financements mais ont finalement peu de marges de manœuvre. Dans ce contexte, certaines décident de fusionner leurs clubs pour redonner un souffle économique au sein des structures. Le modèle associatif tend donc vers la constitution de grands clubs afin de mieux absorber l'augmentation des dépenses et la baisse simultanée des ressources. En parallèle on assiste à une évolution de la typologie des bénévoles : leurs anciennes missions se professionnalisent et leurs engagements peuvent être plus ponctuels (sur un événement par exemple). Le témoignage de 2 organismes, l'Entente Athlétique et le Nautic Grenoble Alpes 38 illustrent le fonctionnement économique et financier des structures associatives sportives.

Structure budgétaire des associations



Les deux premières sources de financements des associations non employeuses de sport sont les recettes d'activités privées et les cotisations de leurs adhérents, représentant pour chacune d'elles environ 30 %. À l'inverse, les cotisations des adhérents ne contribuent en moyenne que pour 8 % au budget des associations employeuses. L'autre part importante du budget provient des subventions publiques, quel que soit le statut de l'association. Pour fonctionner, la majorité des associations sportives disposent d'avantages en nature via des mises à disposition de locaux, matériels, équipements, etc.



RENCONTRE avec Pierre ARNAUD,
Président délégué de l'Entente Athlétique Grenoble (EAG)

L'Entente Athlétique de Grenoble (EAG) est née de la fusion de 9 clubs, qui, face aux difficultés financières ou d'encadrement, ont décidé de faire à plusieurs ce qu'ils ne savaient plus faire tout seuls. L'objectif n'était pas la fusion mais la mutualisation. L'idée était de faire de l'athlétisme de proximité, tout en permettant aussi le développement du sport de haut niveau en concourant sous le maillot de l'Entente. Depuis plus de 10 ans l'EAG est classé parmi les 3 premiers clubs en France.

Ainsi testé dans les années 2000, ce modèle de mutualisation a constitué un véritable laboratoire expérimental pour les autres clubs en France. Aujourd'hui, on en compte une dizaine sur le territoire français (Clermont-Ferrand et Lille par exemple).

La mutualisation a été très dynamisante pour les sections de l'EAG : de 1066 adhérents - licenciés, l'EAG est passée à plus de 1700 adhérents (dont 1400 licenciés environ). L'EAG organise 4 types d'activités pour tous les âges : la compétition, la formation, la santé et l'évènementiel.

Cette mutualisation vous a-t-elle permis d'optimiser votre budget ?

Aujourd'hui, l'entente a un budget de 350 000 euros environ, 700 000 si l'on considère l'ensemble des sections. Il se décompose comme suit :

- > les adhésions (31 %) via l'achat de licences
- > les activités des adhérents (29 %) : organisation d'une activité presque commerciale, évènementiel, loto, etc. C'est l'activité où l'on recense le plus d'entrées et sorties monétaires
- > les subventions publiques de la ville jusqu'à l'État (32 %)
- > les partenariats privés (8 %).

Ce budget est emblématique des questions qui se posent aujourd'hui à un club sportif : les subventions publiques baissent et pourtant, le tarif des cotisations des adhérents ne sera pas augmenté.

Un nouveau modèle économique est recherché : nous mobilisons les partenariats privés sur des événements ponctuels (Courses Grenoble Vizille et Grenoble Ekiden), et nous recherchons du mécénat d'entreprises sur la durée.





Côté dépenses, les charges sont très réduites car l'encadrement est principalement assuré par des bénévoles. Deux exceptions : les activités Athlé santé qui s'adressent aux plus de 65 ans sont encadrées par des professionnels de l'ASPTT et du GUC et la mairie de Grenoble met à disposition 3 encadrants. Mais nous devons faire avec le fonctionnement d'un gros club urbain : un club en campagne compte près de 75 % de bénévolat sportif alors que pour un gros club, c'est plus difficile.

À quels enjeux votre association est-elle aujourd'hui confrontée ?

La typologie des entraîneurs a changé, que ce soit dans l'entente ou dans les autres clubs. Le profil « passionné, bénévole ou prof d'EPS disponible 24h/24h » a laissé la place à de jeunes diplômés de STAPS* en recherche d'un emploi plus rémunérateur. Face à cette difficulté à recruter des bénévoles entraîneurs, nous songeons à une rémunération, même symbolique.

On a vu aussi apparaître les « bénévoles à durée déterminée » qui interviennent sur une mission ponctuelle... Ce qui nécessite de recruter davantage pour couvrir toutes les activités. Mais paradoxalement, il y a plus de bénévolat aujourd'hui qu'avant ! Enfin, il y a la problématique de la « marchandisation » : les parents voient l'association sportive comme une prestation de service et demandent de plus en plus le remboursement en cours d'année si l'enfant s'est blessé, etc.

Au niveau national, le classement d'un club s'évalue en nombre de « points » selon plusieurs catégories :

Compétition	Santé	Découverte	Encadrement
(performance athlétique)	(exemple : sport pour les personnes plus « âgées »)	(perte de point à l'EAG car pas de licenciés des moins de 9 ans, seulement des adhérents)	(entraîneur, officiel, qui ont un niveau et qui rapportent tant de points)
			



RENCONTRE avec Damien CHAMBON, directeur du Nautic Club Alpes 38 (NC Alpes 38)

Si les activités sont principalement dédiées aux loisirs (1700 adhérents), c'est le volet compétition qui crée le plus de visibilité. Parmi les 500 compétiteurs, plusieurs sont engagés dans des compétitions internationales.

Pourquoi avoir choisi de fusionner des clubs?

La fusion nous a permis de mieux répartir l'offre sur le territoire, d'avoir accès à davantage d'équipements et de mieux rivaliser avec les meilleurs clubs français. La nouvelle configuration du club a donc nécessité le recrutement d'un directeur sportif, pour gérer ces nouveaux enjeux.

Les projets de fusion entre clubs sont souvent le fruit de contraintes autant que d'opportunités : les difficultés financières sont généralement un élément déclencheur ! Ce projet commun a des revers, notamment la perte de l'aspect familial. La diminution du sentiment d'appartenance a eu pour effet de diminuer l'implication des bénévoles. C'est pourquoi, nous essayons de recréer ces moments en organisant de nouvelles rencontres.

Nous avons un budget de 800 000 euros. Nous sommes presque autosuffisants.

> 70 à 75 % sont financés par nos **adhérents**,

> 15 à 20 % par les **subventions publiques**

> et 5 % par nos **partenaires privés** qui aident le club directement ou qui participent financièrement lors des événements (banques, GEA, etc.).

ARENA, l'équipementier, nous soutient également. Nous ne pouvons pas faire appel aux publicitaires car nous sommes dans des lieux publics. Pour qu'un partenaire privé investisse, il faut que le club ait une réelle visibilité. Or la natation n'est pas un sport très médiatisé, sauf présence d'un sportif de haut niveau. Par exemple, grâce à son palmarès, Jordan POTHAIN (champion du monde 2016 en petit bassin au relais 4 x 100 m nage libre) bénéficie d'aides de partenaires privés. Cela permet donc au NC Alpes de se désengager sur certains frais de déplacement.

Nous réfléchissons actuellement à de nouveaux moyens de capter des financements car nous ne pouvons pas augmenter sans cesse la cotisation des adhérents, le risque étant de perdre les familles aux petits budgets. Quant aux subventions reçues des collectivités, elles sont beaucoup moins importantes qu'avant. Mais nous arrivons à les maintenir car nos actions

répondent en grande partie à leurs objectifs. Quant aux fédérations, elles n'apportent pas de financement et ce n'est pas leur rôle a priori.

Quelles sont vos principales sources de dépenses ?

Les **frais de personnel** représentent 70 % des dépenses. La natation ne peut être encadrée que par des professionnels détenteurs du diplôme de maître-nageur. Le NC Alpes, emploie donc 10 personnes à plein temps.

La deuxième dépense est liée au projet sportif : les compétitions représentent un coût important pour les familles. Le club tente donc de les aider en prenant en charge entre 50 et 70 % des dépenses. Pour 100 à 150 nageurs concernés par des déplacements et/ou des stages professionnalisants, le coût est élevé pour le club. Mais l'idée est de ne pas faire de l'argent un facteur limitant.

Ensuite, depuis quelques années, les communes facturent de plus en plus la location des bassins. Il faut donc prendre en charge ce nouveau poste de dépense.

À quels enjeux votre association est-elle confrontée ?

Sportivement, la fusion nous a permis d'être plus ambitieux, de créer une meilleure dynamique et d'avoir plus de visibilité, d'écoute et une assise renforcée. D'un autre côté l'élargissement de la structure a eu pour effet de casser les différentes identités des clubs. Il faut donc du temps pour qu'une identité commune émerge. Cette transformation a pu aussi créer des difficultés pour les salariés qui ont vu leurs missions évoluer.

Un autre enjeu du territoire : la vétusté des équipements aquatiques.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, Grenoble ne dispose pas d'un grand complexe aquatique malgré sa taille. Grenoble a beaucoup de petites piscines et de nombreux m² de lignes d'eau, mais les équipements sont souvent vétustes, en fin de vie. Il est vrai que ce type de projet coûte très cher.

Présentation de la structure

Chiffres-clés : NCAlpes 38

Né de la fusion de deux clubs anciens (le Grenoble Meylan UC (GUC) et le club NC Echirrolles), le NC Alpes est un des plus grands clubs de natation de France :

2 200 adhérents, 22 salariés diplômés (représentant 12 à 13 ETP), avec des activités réparties dans 6 piscines de l'agglomération.

Le club propose une filière compétition et des activités de loisirs pour toutes les tranches d'âge : aquagym, cours de natation, ou rééducation.



RENFORCER LE RÔLE ET LE POIDS ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES : VERS L'ENTREPRISE SOCIALE ?

La pratique sportive est portée en très grande majorité par le tissu associatif local. Ce cadre positionne ainsi le sport en dehors d'une démarche purement économique. Si la fonction économique et sociale du mouvement sportif était davantage reconnue et considérée comme essentielle à la cohésion sociale, des acteurs bénéficieraient probablement d'une meilleure reconnaissance professionnelle et cela structurerait sans doute davantage le secteur. Aujourd'hui, le marché de l'emploi dans le secteur associatif est morcelé, dû aux petites structures qui le composent.

Un autre constat s'appuie sur le fait que les associations sportives sont en grande partie dépendantes des subventions, or celles-ci sont en baisse depuis 2015. Les collectivités en tant que premier financeur du sport en France ont également un rôle à jouer pour mieux structurer et coordonner leurs aides entre les différents niveaux de collectivités. De même, l'évolution des pratiques et des besoins oblige à revoir l'offre des acteurs traditionnels pour

répondre aux différentes demandes.

Dans un rapport remis au CNS, il est expliqué que, pour faire face à ces évolutions sociétales, les acteurs du mouvement sportif doivent accepter de remettre en cause leur modèle de fonctionnement traditionnel pour se tourner vers une forme « d'entreprise sociale » valorisant ainsi davantage leur action comme étant d'utilité sociale. Ce changement de posture inviterait à re-questionner le projet de la structure ainsi que la forme juridique, pour déterminer la plus adaptée pour porter le projet. De nombreuses pistes sont également précisées pour venir accompagner ce mouvement et renforcer les acteurs de la filière sport : taux TVA réduits comme pour l'offre culturelle ou le sport spectacle, proposer un cadre réglementaire plus souple aux clubs et fédérations, repenser l'organisation du sport à l'aune de la réforme territoriale pour clarifier le rôle de chacun, etc.

Source : Rapport pour le CNS sur la place de l'ESS dans le sport-2016

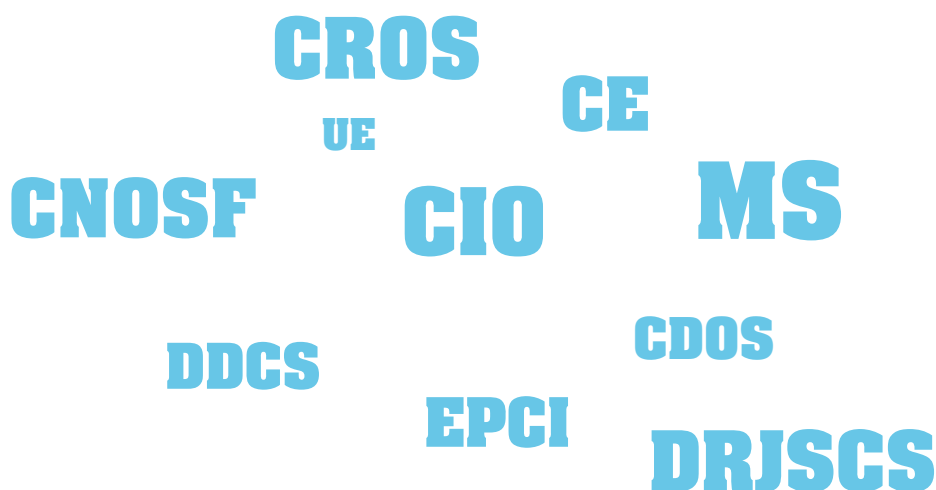
UNE VARIÉTÉ D'ACTEURS, UNE DIVERSITÉ DES FORMATIONS



UNE GESTION PARTAGÉE ENTRE DE NOMBREUX ACTEURS

A l'évidence, le développement et la promotion des activités physiques est une affaire partagée entre de nombreux acteurs institutionnels : le schéma ci-contre montre l'extrême diversité de ces acteurs depuis l'échelon local jusqu'à l'international et qui se répartissent entre le mouvement privé associatif, le secteur public et le secteur privé commercial.

Cette diversité d'acteurs s'est progressivement construite tout au long du XX^{ème} siècle, en tout premier lieu avec les structures du mouvement fédéral et du mouvement olympique. Depuis 1945, L'État et les collectivités locales sont devenus des acteurs majeurs, notamment au nom des rôles assignés au sport. Plus récemment, le secteur privé commercial est venu compléter le dispositif face à l'explosion de la demande sociale sportive.



État

UE Union européenne

CE Conseil de l'Europe

MS Ministère des sports

DRJSCS Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale

DDCS Direction départementale de la cohésion sociale

Mouvement olympique

CIO Comité international olympique

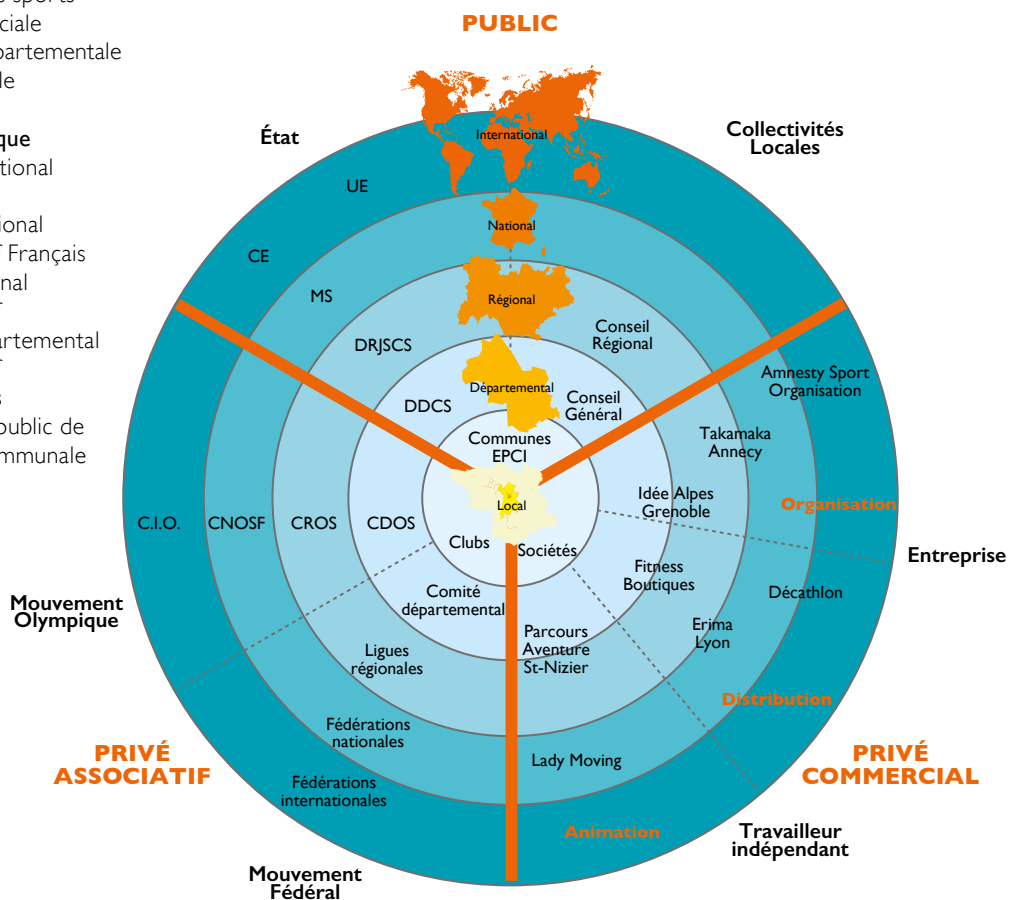
CNOSF Comité national olympique et sportif Français

CROS Comité régional olympique et sportif

CDOS Comité départemental olympique et sportif

Collectivités locales

EPCI Établissement public de coopération intercommunale



Une gestion qui reste peu concertée

Cette multiplicité d'acteurs a permis un développement extraordinaire des pratiques physiques et sportives pour tous, avec la mise en place de politiques sportives riches et variées à tous les échelons du territoire. Elles permettent le plus souvent à chacun de pratiquer au plus près de chez lui, dans des conditions matérielles certaines et avec un encadrement compétent.

Dans le même temps cette diversité a entraîné une superposition de structures, intervenant avec plus ou moins de lisibilité sur ce que chacun fait, entraînant des doublons ou des inégalités entre les territoires. Si la gestion du sport est partagée, elle n'est pas forcément concertée, ce qui interroge les politiques publiques, leur rationalité et leur gouvernance.

L'exemple de la métropole grenobloise

La métropole grenobloise est une belle illustration de cette problématique : la diversité et le dynamisme des acteurs institutionnels locaux sont un atout au regard de la demande sportive actuelle. Ils sont aussi l'objet de doublons, de flous, voire de concurrence à des titres divers : entre les communes au regard de leur histoire, entre les clubs au regard de leurs ambitions, entre les sociétés au regard de leur rentabilité. La question de leur coordination se pose.

La délibération cadre métropolitaine du 3 novembre 2016 sur la mise en place d'un projet sportif métropo-

litan est certainement un premier niveau de réponse : la définition des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, le soutien au sport d'élite et à l'événementiel d'agglomération, le développement des sports de nature sont aujourd'hui reconnus comme objets de réflexion et d'actions communes à l'échelle métropolitaine, notamment dans le cadre d'une conférence métropolitaine du sport, prémice d'une gouvernance locale du sport. Celle-ci reste à être effective : c'est un enjeu majeur pour la décennie à venir.



FORMATIONS ET MÉTIERS DU SPORT : UN ÉVENTAIL DE DIPLÔMES ET DE DÉBOUCHÉS

Le sport est aujourd'hui multiple : éducation, santé, compétition, spectacle... Il concerne le plus grand nombre et tous les âges. Dans un domaine où le risque est omniprésent, sa mise en œuvre exige **sécurité et compétence** à tous les niveaux, dans l'encadrement comme dans l'organisation.

Pour répondre à ces exigences, une grande diversité de métiers existe :

> **les métiers de l'intervention** bien sûr, en direction de publics très divers (jeune, adulte, senior ; débutant, haut niveau ; valide, en situation de handicap).

> Mais aussi **les métiers de la gestion de structures sportives et de l'organisation d'événements, de la conception et de la vente de produits sportifs.**

En France, ce sont près de **285 000 emplois** dans les trois grands secteurs que sont le **privé associatif**, le **public** et le **privé commercial**. Deux systèmes de formation permettent d'y accéder :

- > celui du **ministère chargé des sports** et
- > celui du **ministère de l'enseignement supérieur**.

Les diplômes du ministère chargé des sports

Dès la fin des années 40, l'État a mis en place une obligation de diplômes pour les éducateurs rémunérés, d'abord pour les sports à risque (ski, alpinisme, natation, judo), puis pour l'ensemble des pratiques physiques et sportives en 1963 avec la création des Brevets d'état d'éducateur sportif (BEES). Sécurité des pratiquants et compétence des encadrants en étaient les maîtres-mots.

Les 3 diplômes d'État dits : « Jeunesse, Éducation Populaire et Sport » :

- > le Brevet professionnel (BP JEPS) : animateur sportif
- > le Diplôme d'état (DE JEPS)
- > le Diplôme d'état supérieur (DES JEPS) : responsable de structure

Au-delà de ces diplômes, le ministère chargé des sports recrute ses propres personnels par le biais du concours de professeur de sport (qui ne se confond pas avec le métier de professeur d'EPS). Ceux-ci interviennent soit directement dans une antenne du ministère (DRJS ou DDSCS) soit mis à disposition des fédérations en tant que cadre technique.

Pour plus d'infos : <http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/>

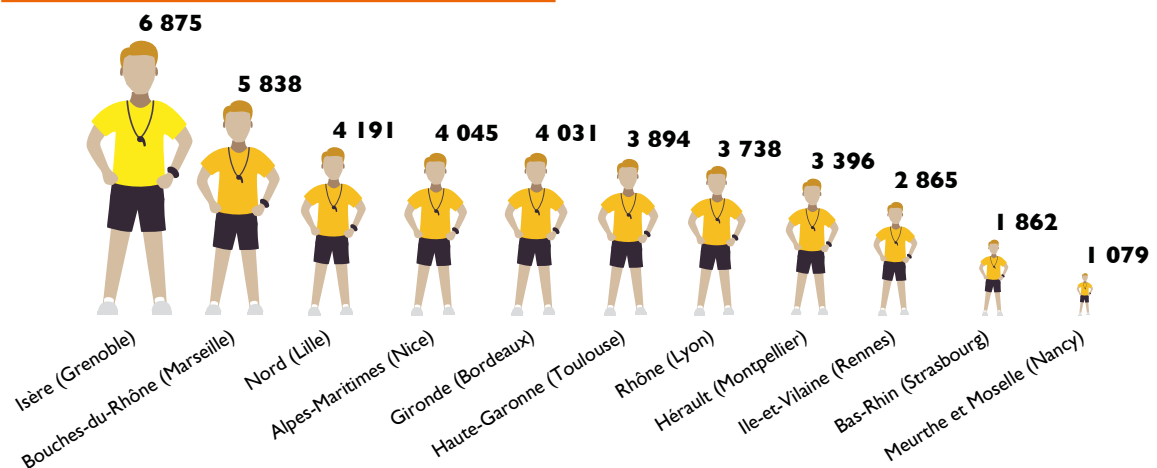
Les diplômes de l'Enseignement supérieur

C'est la loi sur le sport de 1975 qui crée les STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), nouvelle discipline universitaire conduisant aux diplômes de licence (bac +3), master (bac +5) et doctorat (Bac +8). L'enjeu était tout à la fois d'asseoir les formations aux métiers du sport sur un savoir académique de haut niveau et de permettre le développement de recherches dans le domaine des APS.

Les diplômes de licence et de master STAPS s'organisent autour de cinq parcours :

- > 3 parcours directement en lien avec **l'intervention** (Éducation et motricité ; Entraînement sportif ; Activités physiques adaptées) et
- > 2 parcours orientés sur la **gestion, l'organisation et la conception de produits** (Management sportif ; Ergonomie du sport). cf. page 43.

Nombre d'éducateurs sportifs en exercice en 2017



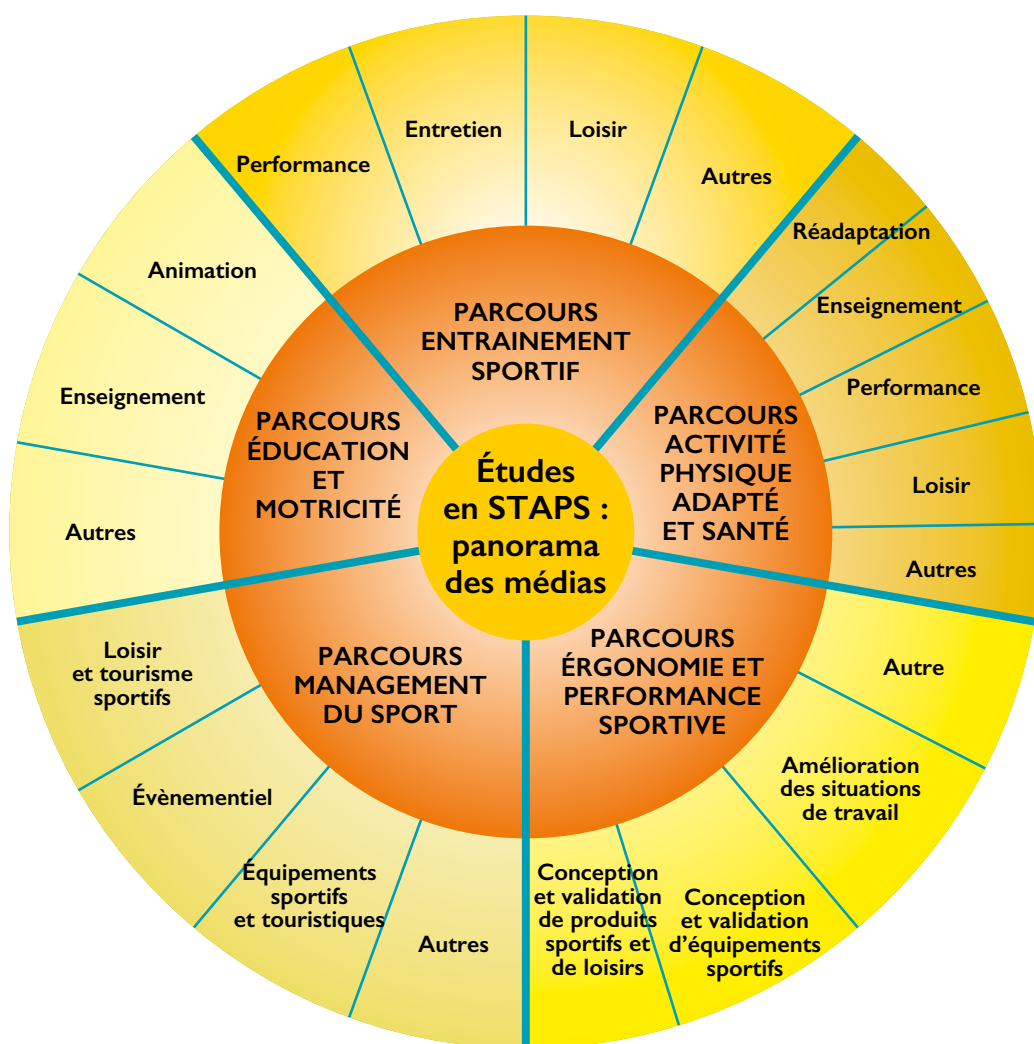
Source : DRJSCS Auvergne Rhône-Alpes - Avril 2017

Comme le Ministère du sport, le ministère de l'Éducation nationale recrute ses propres personnels pour intervenir dans les collèges et les lycées en tant que professeur d'EPS. Les collectivités locales recrutent par ailleurs des professionnels du sport par l'intermédiaire de trois concours « Territorial des APS » : Opérateur (OTAPS), Éducateur (ETAPS), Conseiller (CTAPS).
Pour plus d'infos :

> **STAPS Grenoble** : <https://aps.univ-grenoble-alpes.fr/>

> **Professorat EPS** : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98711/letre-professeur-e-d-education-physique-et-sportive.html>

> **Fonction publique territoriale** : <https://www.carrieres-publiques.com/fiche-concours/liste/concours-sportive-cf-19>



Source : Unité de Formation et de Recherche en Activités Physiques et Sportives –
source <https://aps.univ-grenoble-alpes.fr/entreprises-emplois-et-stages/insertion-professionnelle>

QUID DE L'INSERTION DES JEUNES DIPLÔMÉS DES STAPS ?

Selon l'enquête « génération 2007 » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), seulement 9 % des diplômés en STAPS sont au chômage trois ans après la fin de leur licence contre 4 % des diplômés du Ministère « Jeunesse et sport ». Ce taux est très inférieur à celui de la génération 2007 toutes filières confondues qui est de 17 %. Il existe toutefois des disparités d'un métier à l'autre, que ce soit en termes de rémunération, sécurité du travail ou encore évolutions de carrières.

Sources : <http://anestaps.org/10-idees-recues-sur-les-etudes-en-staps/> + chiffres-clés du sport 2015

ÉQUIPEMENTS : UNE RESSOURCE À OPTIMISER

DES ÉQUIPEMENTS NOMBREUX MAIS SOUVENT VÉTUSTES

Le territoire grenoblois compte de nombreux équipements sportifs, destinés tant aux loisirs qu'à la compétition.

Pour la pratique amateur, l'offre d'équipements sportifs s'est développée historiquement à Grenoble et dans les communes situées en 1^{ère} couronne avec une volonté de proximité et de réactivité face aux demandes des habitants. À titre d'exemple, l'ensemble des secteurs de la ville de Grenoble (à l'exception du secteur 5 et de la pointe nord du secteur 1, plus récemment construite) bénéficient d'au moins un gymnase, une piscine et un terrain de football. Point notable : ces équipements sont en capacité d'accueillir de nouvelles pratiques sportives. À l'exception de la slackline en intérieur, les infrastructures du territoire s'adaptent au roller derby ou au frisbee à Grenoble, ou encore à l'escalade avec trois murs nouvellement installés à Saint-Martin-d'Hères.

Du côté de l'accueil de compétitions sportives, malgré les contraintes imposées par les fédérations selon le niveau accueilli (longueur de bassins, nombre de places dans les gradins, etc.), les équipements du territoire répondent plutôt bien aux besoins. On notera notamment que les **trois clubs professionnels du territoire (hockey sur glace, rugby et football) bénéficient d'équipement récents et adaptés** : la patinoire d'Échirolles peut accueillir 3500 spectateurs et le stade des Alpes dispose de plus de 20000 places. De plus, la halle Clémenceau de Grenoble est un équipement « transformable » qui peut répondre à de nombreux besoins. Seul l'accueil de compétitions de natation apparaît très limité, le territoire n'ayant pas la possibilité d'aller au-delà du niveau régional.

Toutefois, au-delà d'une bonne couverture à la fois quantitative et qualitative des disciplines sportives, plusieurs enjeux relatifs aux équipements sportifs du territoire sont identifiés par les collectivités.

Le premier trouve son origine dans la grande proximité de certains équipements. Si la couverture homogène du territoire constitue un atout, elle interroge également, pouvant contribuer au manque d'ouverture et de partage des équipements au sein des quartiers. En effet, l'intégration d'équipements en cœur de quartier amène parfois à un marquage fort de ces derniers : nom du quartier, utilisation quasi exclusive par certains groupes de personnes ou associations du quartier. L'objectif d'**ouverture des quartiers à travers le sport**, que ce soit dans l'accueil d'habitants et structures extérieures ou dans la mobilité des habitants et structures du quartier, n'apparaît donc pas comme une évidence et **mérite une attention particulière au moment de l'installation d'un nouvel équipement dans un objectif de mixité des clubs, de pratique et de public.**

Un second enjeu concerne l'âge du parc d'équipe-

ments et pour certains leur vétusté. Si les équipements enregistrent tous une **densité importante de pratique** et pas de perte d'usage liée au bâti vieillissant, des difficultés impactent les directions des sports, parfois sur le volet de la sécurité mais surtout en matière de programmation des travaux au vu des besoins des différentes structures (écoles, associations, etc.).

En troisième lieu, c'est la **gestion de l'occupation des équipements** qui constitue un enjeu important pour les collectivités. En territoire urbain, les équipements sont très sollicités pour des acteurs et destinations divers. À titre d'exemple, les **équipements grenoblois sont occupés de 8h à 22h** avec l'enchaînement suivant :

- > 8h-17h voire 18h : écoles, collèges, lycées et établissements spécialisés.
- > 16h-17h30 : activités périscolaires
- > 17h-18h30 : offre d'activités municipale
- > à partir de 18h-22h : offre associative sportive jusqu'à 22h, fermeture.

Des mutualisations de créneaux sont envisagées mais ne restent réellement possibles que dans les piscines. Actuellement, l'**enjeu est de porter le message de la mutualisation des clubs face à un éclatement très important de l'offre** (football, sports de combat, etc.) dans un but de **réduction du nombre d'interlocuteurs pour la gestion des équipements** mais également de **cohérence territoriale et d'amélioration de l'accessibilité du sport** pour les habitants (aller vers la possibilité pour un habitant de pratiquer le même sport à différents endroits du territoire).

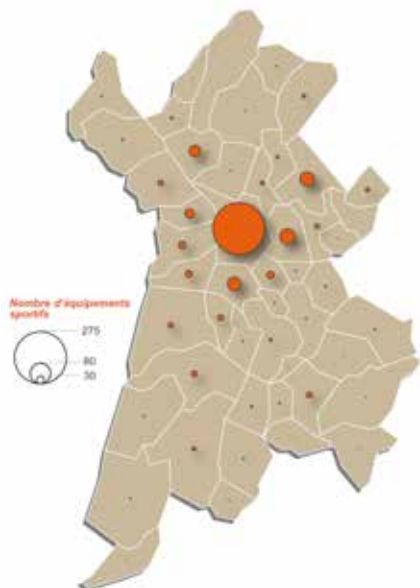
Enfin, on soulignera des problématiques liées à la densité urbaine. En effet, l'implantation de certains équipements sportifs peut poser des difficultés : bruit et passage régulier à l'origine de plaintes de la part des habitants, accessibilité en voiture pour les intervenants professionnels qui amènent une partie de leur matériel notamment ou pour les pratiquants extérieurs au territoire.



EXEMPLE DE LA RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA MÉTROPOLE



Nombre d'équipements sportifs

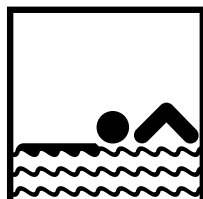


Les habitants de la métropole grenobloise peuvent profiter de près de 1200 installations sportives. Certaines sont très répandues et se retrouvent dans la plupart des communes : courts de tennis, terrains de football, plateaux EPS / multisports / city-stades, salles multisports...

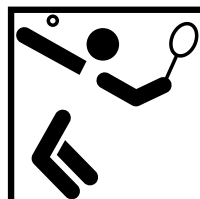
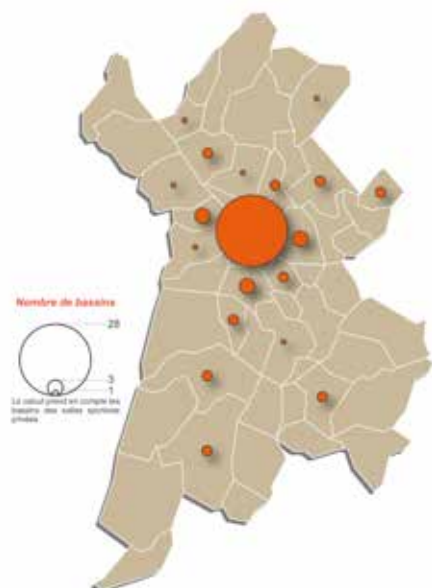
D'autres équipements se font plus rares comme les stades d'athlétisme ou les piscines.

Plus de
1400
pour
Grenoble-Alpes
Métropole

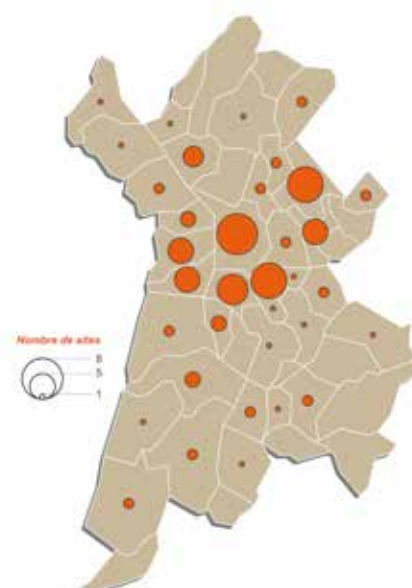
Près de
5900
équipements
sportifs
en Isère



Nombre de bassins sportifs ou ludiques de natation



Nombre de sites de cours de tennis





RENCONTRE avec Pierre CHAIX,
Professeur à la Faculté d'économie – UGA et Co-Responsable du master
Professionnel "Stratégies économiques du sport et du tourisme"
**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET CLUBS
PROFESSIONNELS : DES INTÉRÊTS COMMUNS !**

Les spectacles sportifs représentent pour les collectivités publiques qui les accueillent un enjeu politique majeur en termes de promotion et d'attractivité du territoire. En Europe, les clubs professionnels sollicitent de manière constante le soutien financier des pouvoirs publics pour créer ou moderniser les salles et stades qui les accueillent, « outils nécessaires » de leur développement économique. Dans un contexte de rareté des financements potentiels, les arbitrages rendus doivent aujourd'hui répondre à la double exigence de la pertinence économique et de la cohérence politique dans l'utilisation des deniers publics. Localement, ce sont les collectivités territoriales qui soutiennent, plus ou moins activement, le développement des clubs professionnels et les spectacles sportifs, dans le cadre de leurs politiques de promotion et d'attractivité des territoires. L'existence d'un club prestigieux ou d'événements sportifs constituent une publicité importante pour les collectivités, pouvant avoir des impacts positifs en termes de retombées économiques, de notoriété et de lien social.

En matière d'infrastructures, ce sont traditionnellement les collectivités qui construisent les équipements (notamment les stades) et les mettent à disposition des clubs professionnels. La question se pose de la rentabilisation de tels équipements et de leur intégration dans une politique plus globale : la construction d'un nouveau stade peut par exemple être l'occasion d'une rénovation urbaine d'envergure, l'équipement devenant un nouvel élément de la ville ou du quartier. L'enjeu pour les collectivités est de faire du stade un centre de profits permanent, avec l'implantation d'éléments lui permettant de vivre toute l'année : bou-

tiques, bars, restaurants, services, desserte de tramway... qui servent à son environnement. Cependant il arrive que les stades, à l'instar du stade des Alpes uniquement utilisés par les clubs de football et de rugby, ne fassent pas encore l'objet d'une réelle exploitation économique.

C'est un grand classique de dire que l'économie d'un stade profite à l'économie locale. La réalité n'est pas si évidente : on constate souvent des effets de substitution. Si les gens vont au stade, ils n'iront pas au cinéma ou au théâtre. Si vous organisez des espaces de profit (restauration, boutiques) à l'intérieur de l'enceinte pour que les gens consomment sur place avant et après le match, vous générez un chiffre d'affaires pour le club mais au détriment des commerces, des cafés, des restaurants autour. La majorité des travaux des économistes du sport font apparaître que l'impact économique des clubs est en général faible voire nul. En effet, l'argent généré n'est en général pas réinvesti dans l'économie locale mais finance les salaires des joueurs qui changent fréquemment de club et ne vivent pas nécessairement sur place.

Les collectivités territoriales grenobloises doivent probablement construire ou achever leur réflexion sur le rôle qu'elles veulent faire jouer aux clubs professionnels du territoire, à travers, entre autres, l'animation, la gestion et le fonctionnement des grandes infrastructures.

**IMPACT DES CLUBS
SUR L'ÉCONOMIE LOCALE**

Dans une interview réalisée par le magazine de la CCI, Présences, en décembre 2015, Guillaume Gouze, directeur administratif du FC Grenoble Rugby déclarait que son club générerait en moyenne 534 emplois lors de chaque rencontre au stade des Alpes et dépensait environ 5,525 M€ par an dans l'économie réelle de la ville en faisant appel uniquement à des prestataires locaux.

Sources : dossier Sport – magazine Présence – cci – décembre 2015



UN ÉQUIPEMENT 4 SAISONS À LA MONTAGNE

Depuis 2013, un stade de biathlon a été aménagé au Col de porte. Celui-ci est géré par 3 communes : le Sappey en chartreuse, Sarcenas et Saint Pierre de Chartreuse. Dès son ouverture, le stade a organisé des championnats de France de différentes catégories (U14, U16, U19/21) recevant toujours plus de monde. Pour son dernier évènement en 2015 (championnat de France des clubs), le stade a accueilli 800 athlètes et 2 500 personnes dans le public. Au-delà des compétitions, le stade permet à des futurs champions de s'entraîner (2 athlètes en coupe du monde et 8 jeunes de Chartreuse ayant intégré la liste Espoir du Ministère).

Le stade permet une pratique sur les 4 saisons. De nombreux scolaires profitent donc de cet équipement. On compte près de 18 000 séances scolaires par an, touchant environ 6 000 jeunes. Pour la partie tir du biathlon, une carabine adaptée et sécurisée a été inventée par KIVI précision (une entreprise locale) permettant ainsi la pratique du sport à des enfants.

Le stade devrait connaître des évolutions pour pouvoir accueillir des évènements d'envergure internationale. Pourquoi pas une prochaine coupe d'Europe au Col de porte !



LA NATURE AU BOUT DE CHAQUE RUE : LA CHANCE DU TERRITOIRE

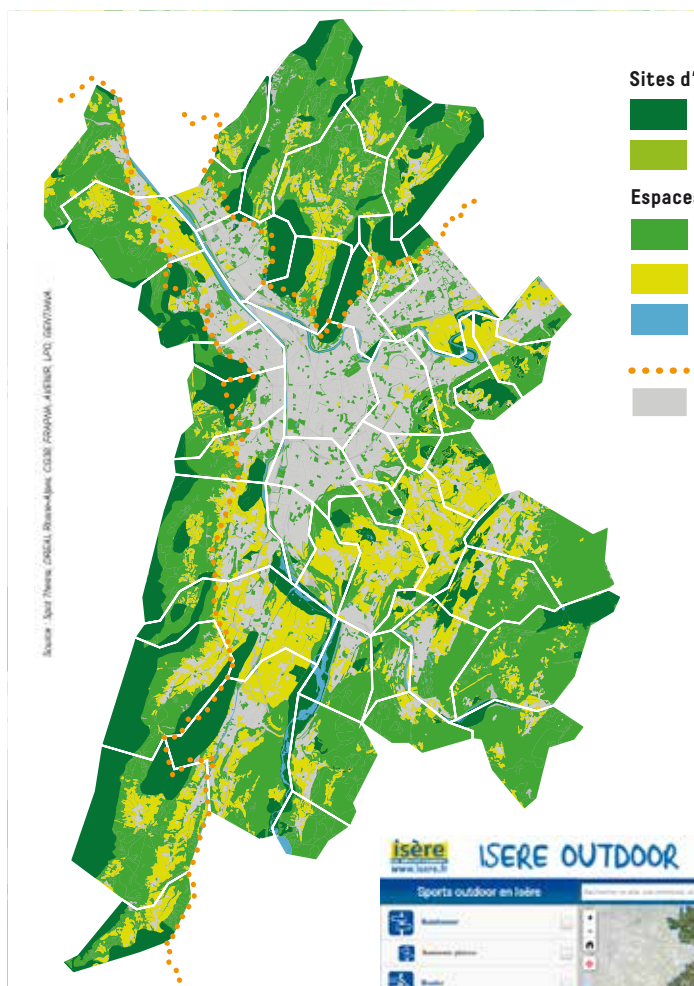
Bien que la notion d'agglomération renvoie – au sens géographique – à une notion urbaine, la métropole grenobloise se caractérise par une offre sportive outdoor diversifiée, notamment en termes d'aménagements, d'équipements, de niveaux de risque, de technicité, d'engagement personnel et de capacités physiques, et ce, dans des zones habituellement peu denses. Situé au cœur d'une région au relief varié, et composé à plus de 60 % d'espaces naturels (espaces boisés, autres espaces naturels et espaces récréatifs), le territoire grenoblois se révèle être relativement propice au développement des activités de pleine nature.

Grâce à la multiplication des balisages, des topo-guides et des clubs sportifs, la démocratisation de ces activités a été rendue possible et a ouvert le milieu naturel à de nouvelles catégories de publics.

La présence de zones en altitude comme le col de Porte (1300 m d'altitude) favorise les activités liées à la montagne, qu'elles soient hivernales (randonnées en raquettes ; ski nordique ; ski alpin) ou non (randonnées ; trail ; VTT de descente notamment ; via ferrata...). Au cœur même de Grenoble, l'« empreinte » de la montagne est présente avec la possibilité de faire de la via ferrata et de l'escalade à la Bastille.

Les sports de navigation ou d'eaux-vives – dont la pratique est en forte croissance en France – sont également possibles sur le territoire métropolitain grâce à son réseau fluvial. Enfin, on trouve même des activités plus atypiques en zone urbaine comme la spéléologie et le canyoning organisées aux cuves de Sassenage.





350
sites sportifs
accessibles

40 sites sportifs
de nature déjà
aménagés, sécurisés, et
intégrés au
Plan Départemental



UN ENJEU ENTRE ACCESSIBILITÉ ET ÉQUIPEMENTS

La croissance de ces pratiques peut avoir des impacts importants sur l'environnement. Augmentation des flux de population sur des zones auparavant très peu fréquentées, aménagement de nouveaux espaces de loisirs et d'équipements sur des sites sauvages... autant de facteurs pouvant dégrader la qualité du paysage et des ressources.

Autre point de vigilance : les conflits d'usages qui peuvent se créer avec les acteurs traditionnels du milieu rural (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, propriétaires ou occupants locaux) ou relatives au partage de l'espace entre les différents pratiquants d'un même site.

Le schéma départemental des sports de nature de l'Isère, mis en place par le Conseil départemental, a réalisé en 2015 une enquête sur le bois des Vouillants afin d'analyser les pratiques de ce site. L'enjeu : la cohabitation de toutes les activités, en sécurisant chaque pratiquant.

Très fréquenté et apprécié car à proximité immédiate de Grenoble et bien desservi, cet espace possède une grande diversité de sentiers. On y retrouve de nombreux usages tels que la randonnée pédestre, la course à pied, le trail, le VTT, l'équitation, l'escalade ou encore la chasse.

COMMENT ACCORDER LES PRATIQUES SPORTIVES SUR UN MÊME LIEU ? ENQUÊTE SUR LE BOIS DES VOUILLANTS

MÉTHODE : Enquête réalisée par 4 étudiants du Master loisirs, environnement, sport et tourisme de l'Université Joseph Fourier pour le compte du Département de l'Isère – 2015

740 questionnaires ont été administrés sur site. Les enquêtés se répartissent selon leur pratique sportive comme suit :

- > VTT (357)
- > randonnée pédestre (108)
- > trail (110)
- > course d'orientation (37)
- > escalade (109)
- > activités diverses (19).

*Aucune réponse n'a été obtenue dans le domaine de la randonnée équestre.

L'objectif de l'enquête était de réaliser un diagnostic des pratiques sportives et de loisirs du Bois des Vouillants et d'identifier les diverses attentes des usagers.

Un parc adapté à la pratique de multiples activités sportives

La majorité des répondants sont des hommes à 81 %, contre 19 % de femmes. Cet écart se retrouve également dans la plupart des activités pratiquées dans le parc (VTT, escalade etc.). Toutefois, les femmes sont davantage représentées dans le domaine de la randonnée (44 %).

Les deux catégories d'âge les moins représentées sont celles des extrémités avec seulement 2 % de moins de 18 ans et 14 % de plus de 55 ans. 36 % des répondants s'inscrivent dans la tranche des 18-35 ans et 48 % dans la tranche des 35-55 ans. La fréquence et la pratique des usagers des Vouillants semblent corrélées à l'activité sportive choisie. En effet, l'enquête révèle par exemple que les VTTistes pratiquent davantage seuls (42 %) contrairement aux grimpeurs qui pratiquent, pour 77 % d'entre eux, en famille ou avec un groupe d'amis. Quant à la course d'orientation, l'activité se fait à 58 % via un club. Ainsi, 72 % des répondants viennent en famille ou entre amis, 46 % ont une pratique individuelle, 12 % viennent par le biais d'une association, d'un club ou d'une MJC et seulement 1 % s'y rendent dans le cadre d'une sortie scolaire.

Dans l'ensemble, le parc est fréquenté régulièrement par les pratiquants (seuls 29 % viennent moins de 5 fois par an) et semble correspondre aux attentes des sportifs puisque 58 % de ceux qui pratiquent le trail viennent très souvent (plus de 20 fois par an), 45 % des VTTistes viennent régulièrement, voire très souvent (28 %). Quant aux randonneurs, leur pratique est davantage occasionnelle à 43 %.

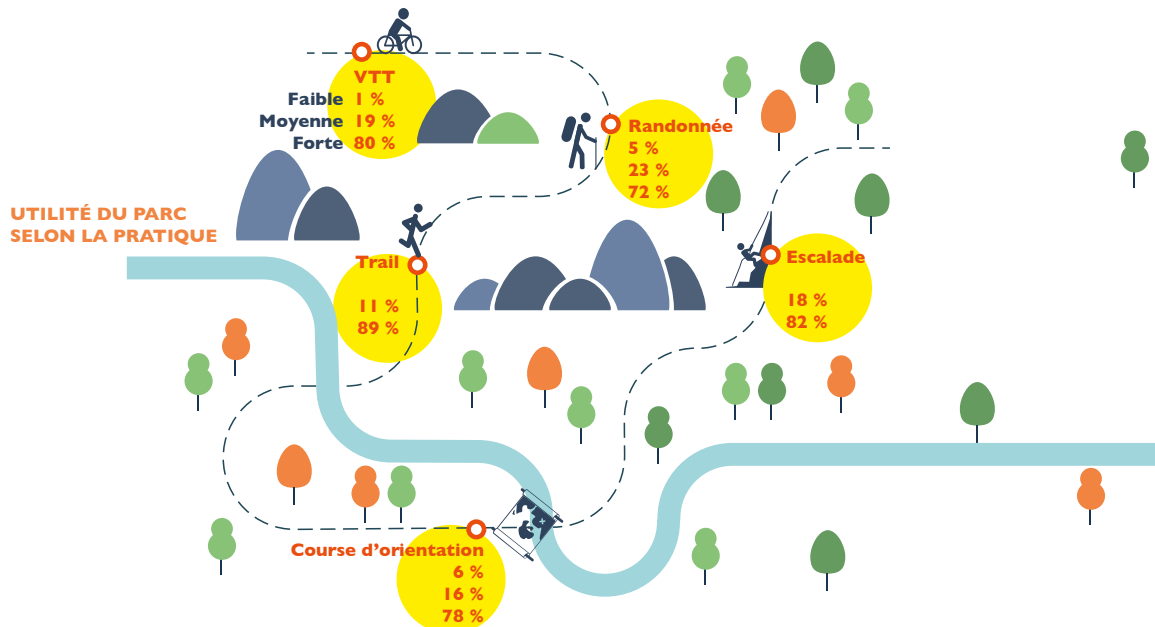
Concernant l'accessibilité, 3 % des usagers utilisent les transports en commun contre 39 % la voiture. Cela s'explique en partie par le transport de matériel induit pour l'organisation de certaines activités comme l'escalade. En effet, 68 % des grimpeurs viennent en voiture. Quant aux autres, 16 % viennent à pied et 42 % à vélo, bien que ces derniers soient en majorité des VTTistes.

Un partage de l'espace à redéfinir

Le parc est apprécié pour l'espace disponible et pour la multitude d'activités qu'il propose. Proche de la ville, il permet d'offrir une « véritable échappatoire » pour les usagers qui s'y rendent. En revanche, la pluralité des activités pratiquées au sein du parc tend à dégrader les conditions de cohabitation et d'entretien sur les sentiers.

Quelques points d'amélioration sont donc envisagés pour faciliter la cohabitation des différents pratiquants :

- > donner davantage de lisibilité en termes de signalétique et cartographie des lieux
- > améliorer le partage de l'espace en fonction des différentes pratiques sportives en veillant notamment à garantir la sécurité de tous sur les nombreux sentiers et en prévenant la dégradation de certains sites.



LES MANIFESTATIONS SPORTIVES DU DÉPARTEMENT

> le **Critérium du Dauphiné** qui passe chaque année en Isère.



> la montée de l'Alpe-d'Huez pendant le **Tour de France** attire un million de spectateurs au bord des routes.



> la **Coupe Icare** à Saint-Hilaire-du-Touvet rassemble 100 000 personnes.



> 2300 participants pour la **Foulée blanche** à Autrans.



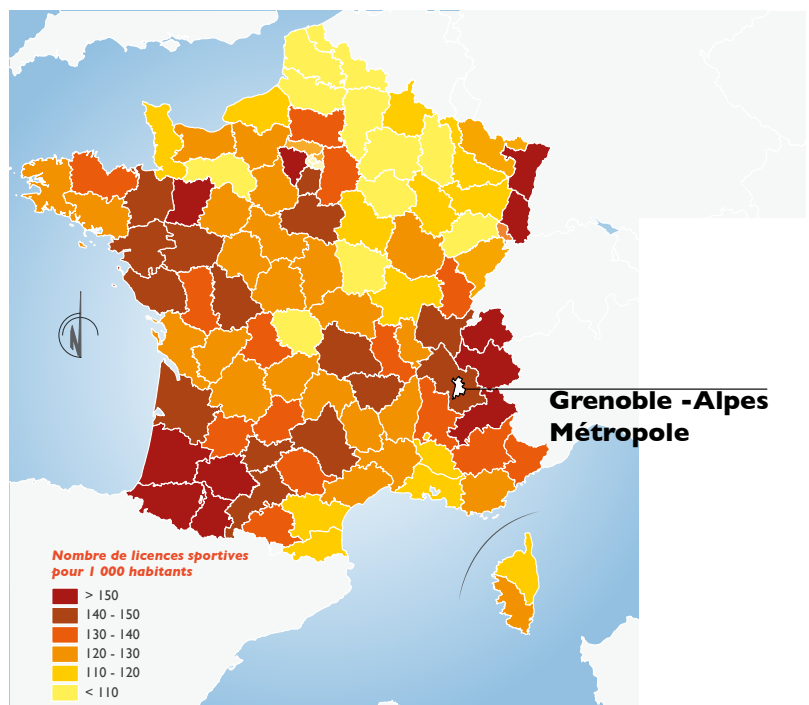
2ème

région sportive de France

avec **3M** de pratiquants réguliers, soit près de **49 %** de la population



En Isère :
environ **3000 clubs**
et **250 000 licenciés**





CONCLUSION

Lorsqu'on évoque le sport sur un territoire comme la métropole grenobloise, il est difficile de ne pas y associer son environnement naturel : la montagne colore le sport grenoblois. Mais ce qui peut sembler une évidence est en partie une illusion : cette situation privilégiée de grande proximité avec les Alpes ne garantit pas un accès facilité aux sports de montagne. À Grenoble comme ailleurs, la pratique sportive n'est pas in-née pour tous : d'où la nécessité d'accompagner, d'éduquer au sport. Car même si le territoire compte plus de sportifs que la moyenne nationale, les disparités selon les publics et les territoires sont fortes.

Autre enseignement important de ce Regards croisés : l'analyse de la pratique par l'observation des licenciés est, bien moins qu'avant, le reflet de la réalité. Les sportifs d'aujourd'hui sont plus nombreux à exercer hors cadre des fédérations et clubs : les nouvelles formes de sport autant que la plus grande accessibilité des équipements expliquent l'essor d'une pratique autonome.

Autre point d'observation à retenir : les raisons de faire du sport ont largement évolué, laissant la part belle à des attentes de santé, bien-être et détente. Ces motivations se développent avec l'âge et vont, avec le vieillissement de notre population, concerner toujours plus d'individus. L'offre sportive centrée sur une pratique compétitive et encadrée ne répond pas à cette demande sociale en mutation. Ouvrir le sport implique cette adaptation de l'offre : le monde sportif, qu'il soit associatif, public ou privé est, de ce fait, en pleine recomposition.

Restent les valeurs éducatives et sociales du sport qui mériteraient d'être davantage promues. Le secteur associatif, qui assure l'essentiel des activités sportives, porte cette approche à la fois sociétale, éducative et sociale. Le vivier des passionnés, amateurs et bénévoles, reste immense mais le secteur sportif s'est largement professionnalisé, interrogeant chaque structure. Car c'est un secteur qui reste fragile, généralement représenté par de petites entités, qui ne peuvent plus faire reposer leur modèle économique sur des subventions. Le modèle associatif n'échappe pas aux transformations de la société et doit trouver les moyens de se réinventer.

Enfin, l'acteur public, dans ce panorama en mouvement, revisite également son rôle. La réalisation et l'entretien des équipements et aménagements sportifs reste le pilier de son intervention, mais elle ne peut plus se penser comme avant : les lieux sont partagés entre disciplines, entre sportifs et non sportifs, les équipements transformables pour répondre à une demande changeante...

Au-delà de l'aménagement, ce Regards croisés montre combien le sport reste un élément structurant de la cohésion sociale, de la santé et de l'éducation mais également du développement économique et du rayonnement du territoire. Au moment où les compétences sont redistribuées au sein du bloc communal et avec les départements, la place du sport, entre proximité et attractivité, doit être repensée.



Réseau
des observatoires
de la métropole
grenobloise

Qu'est-ce que l'OBS'y ?

Créé en 2013, l'OBS'y est un réseau de 13 partenaires intervenant sur le territoire de la métropole grenobloise, qui se sont unis pour fédérer et améliorer les outils d'observation propres à chacun. Il constitue une communauté d'observation permettant de :

- > mettre l'ensemble des données existantes en cohérence afin de pouvoir disposer d'une vision globale et partagée du territoire,
- > construire des analyses partagées dans l'interprétation de ces données
- > diffuser la connaissance.

L'objectif principal de L'OBS'y est d'établir et porter à connaissance des diagnostics multithématiques partagés et dynamiques, sur le territoire de l'agglomération.

<http://obsy.aurg.org/>

CONTACT annabelle.berthaud@lametro.fr



Ont contribué à ce document :

- > Grenoble-Alpes Métropole
- > L'Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- > Le Département de l'Isère
- > La Ville de Grenoble
- > La Ville de Saint-Martin-d'Hères
- > La Direction Départementale de la Cohésions Sociale de l'Isère
- > Pierre Arnaud, professeur agrégé à l'Université Grenoble-Alpes Métropole, spécialiste des institutions et politiques sportives
- > Pierre Chaix, Professeur à la Faculté d'Economie – UGA et Co-Responsable du Master Professionnel "Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme"
- > L'Association sportive du troisième âge

Crédit photos : Agence d'urbanisme de la région grenobloise, Grenoble-Alpes Métropole, Ville de Grenoble

Graphisme et illustrations : Valérie Lassablière, Ça crée val